

REPUBLIQUE DU BENIN



PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2012

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Octobre 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
SYNTHESE	5
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	9
1. Environnement international et régional	9
2. Evolution des différents marchés	14
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	20
1. Retour sur les performances économiques en 2010	20
2. Environnement économique national en 2011	23
3. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2011	27
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2012	39
1. Environnement économique mondial	39
2. Perspectives pour les différents marchés	42
3. Perspectives économiques béninoises	44
4. Principales réformes structurelles pour 2012	47
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2012	50
1. Les grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2012	50
2. Les grandes masses du Budget 2012	60
3. L'équilibre général de la Loi de Finances 2012	62
CONCLUSION	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2011 (en milliards FCFA)	28
Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2011 (en milliards FCFA).....	29
Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2011 (en milliards FCFA).....	31
Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2011 (en milliards FCFA)	31
Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2011 (en milliards FCFA)	35
Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2011 par source de financement (en milliards FCFA)	37
Tableau 7 : Bilan du PIP au 31 juin 2011 par secteur d'activité (en milliards FCFA).....	38
Tableau 8 : Quelques repères structurels associés aux points d'application pour 2012.....	45
Tableau 9 :Prévisions des recettes (en milliards FCFA).....	60
Tableau 10 : Prévisions des dépenses budgétaires pour 2012 (en milliards FCFA)	61
Tableau 11 : Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2012 (en millions FCFA).....	63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2009 à juin 2011.....	15
Graphique 2 : Evolution mensuelle du naira par rapport au CFA de janvier 2009 à juin 2011.....	15
Graphique 3 : Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2009 à juin 2011.....	16
Graphique 4 : Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2009 à juin 2011.....	17
Graphique 5 : Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2009 à juin 2011.....	18
Graphique 6 : Evolution mensuelle du cours du riz de janvier 2009 à juillet 2011:.....	19
Graphique 7 : Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2010.....	20
Graphique 8 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2000 à 2011.....	24
Graphique 9 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de juillet 2007 à juillet 2011.....	25

SYNTHESE

L'économie mondiale a enregistré en 2011 un ralentissement par rapport à 2010. Le FMI prévoit une croissance modérée de 4,0%, en baisse de 0,3 point par rapport aux prévisions de juin 2011 contre 5,1% en 2010.

Après le ralentissement provoqué par la crise financière, la reprise est désormais bien engagée en Afrique Subsaharienne. La croissance devrait être en moyenne de 5,2% en 2011 contre 5,4% en 2010. Selon le FMI, le taux d'inflation ressortirait à 8,4% en 2011 contre 7,5% en 2010.

La position concurrentielle de l'UEMOA indique une perte de compétitivité de 3,4% au deuxième trimestre 2011, après le gain de 2,8% observé au trimestre précédent. Cependant le FMI prévoit pour 2011 un taux de croissance de 1,0% contre 4,1% en 2010. En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 3,9% à fin juin 2011.

Pour l'ensemble de l'année 2011 au Nigéria, le FMI table sur un taux de croissance économique de 6,9% contre 7,8% en 2010 et un taux d'inflation de 10,5% contre 13,7% en 2010.

Sur le marché des changes, l'euro est passé de 1,32\$ au premier semestre 2010 à 1,4\$ à la même période en 2011, soit un taux d'appréciation de 6,2%.

En ce qui concerne les matières premières, les cours du pétrole ont fluctué en moyenne dans une fourchette comprise entre 95\$ et 115\$ le baril au cours du premier semestre 2011, enregistrant ainsi une hausse de 34% par rapport à la même période de l'année 2010. Les cours du coton ont enregistré un net repli vers la fin du premier semestre 2011. Ainsi, l'indice Cotlook A a reculé en moyenne de 25% par rapport à son pic de mars pour s'établir à 162 cents/livre à la fin du semestre. Toutefois, les cours restent encore élevés, avec une hausse d'environ 85% depuis un an et de près de 170% depuis deux ans.

Au Bénin, le taux de croissance devrait s'établir à 3,8% en 2011 contre une prévision initiale de 3,5%. Cette réévaluation de la prévision de croissance est notamment imputable à l'effet de rattrapage de la production agricole après les graves inondations de 2010. Pour l'ensemble de l'année,

il est prévu un taux d'inflation de 2,8%, inférieur au plafond communautaire de 3%.

Au premier semestre 2011, les ressources totales se sont établies à 357,9 milliards FCFA sur une prévision de 972,8 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 36,8% de l'objectif annuel.

Les recettes des Administrations financières sont ressorties à 293,5 milliards FCFA sur une prévision de 669,9 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 43,8%. Ce taux était de 36,6% à la même période de 2010 pour un montant mobilisé de 279,8 milliards FCFA. Les recettes des régions ont connu une augmentation de 13,8 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 4,9%. On note une baisse prévisionnelle de recettes de 93,8 milliards de FCFA par rapport à l'objectif annuel ressorti à 763,7 milliards de FCFA en 2010.

Au 30 juin 2011, les recettes des autres Administrations ont été recouvrées à hauteur de 13,1 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 28,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 46,5%. Par rapport à leur niveau de réalisation à fin juin

2010, ces recettes sont en hausse de 26%.

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2011, a été caractérisée par un niveau d'exécution de 520,8 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 1099,4 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 47,4% ; contre 33,8% en 2010. Il en ressort en 2011 un niveau d'engagement appréciable par rapport au taux moyen de 50% attendu. Ce niveau de réalisation pourrait se justifier entre autres par : (i) les dépenses de personnel non réparties d'exercices clos (57,6%) ; (ii) les dépenses de fonctionnement (59,4%) ; (iii) les subventions d'exploitation (70%) ; les transferts courants (61,2%) ; (iv) les dépenses en capital financées sur ressources intérieures (53,4%).

Au premier semestre 2011, les dépenses courantes ont été engagées à hauteur de 290 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 520,1 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 55,7%. Comparé à la même période de l'année 2010, le montant des engagements de dépenses courantes est en hausse de 18,7%.

Le montant des engagements des investissements publics a été de 105,6 milliards FCFA pour une prévision de 310,3 milliards, soit un taux d'engagement de 34%. En glissement annuel, le taux d'engagement des investissements publics est en hausse de 39,7%. Cette situation résulte de la performance enregistrée en matière des dépenses engagées sur les ressources intérieures (53,4%).

Le taux d'exécution du service de la dette publique a atteint 43,7 milliards FCFA au premier semestre 2011, soit un taux d'exécution de 40,7%. Ce niveau d'exécution est en baisse de 42,6% par rapport au niveau atteint au premier semestre 2010.

La politique économique proposée pour les cinq prochaines années (2012-2016) vise le développement de l'entreprise et de l'initiative privée. Pour 2012, les points d'application de cette orientation concernent : **(i) la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ; (ii) la promotion du partenariat public-privé et (iii) le développement local.** Le taux de croissance économique devrait se

situer à 4,1% en 2012 dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation de 2,8%.

Les ressources intérieures attendues pour 2012 se chiffrent à 758,3 milliards FCFA contre 824,7 milliards FCFA prévus au budget 2011, soit une baisse 8,0%. Celles des administrations financières s'établissent comme suit :

- les Douanes : 334 milliards FCFA contre 327,8 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 1,9% ;
- les Impôts : 297,4 milliards FCFA contre 290,0 milliards FCFA en 2011, soit une hausse de 2,6% ;
- le Trésor : 48,7 milliards FCFA contre 52,1 milliards FCFA en 2011, soit une baisse de 6,5%.

Les dépenses inscrites au budget 2012 se chiffrent à 1016,5 milliards FCFA contre 1099,4 milliards FCFA en 2011, soit une baisse de 7,5%. Il se dégage un déficit de 258,2 milliards FCFA que le Gouvernement compte financer aussi bien avec des ressources extérieures que des ressources intérieures exceptionnelles (emprunts obligataires par exemple).

INTRODUCTION

L'économie mondiale se trouve dans une nouvelle phase périlleuse en raison entre autres du tremblement de terre et du tsunami au Japon, de la crise financière en Europe et du ralentissement de la consommation des ménages aux Etats-Unis.

L'économie Béninoise sort progressivement de la récession qu'elle connaît depuis 2009 en lien avec la crise financière internationale et les mesures de désarmement tarifaire prises par le Nigeria pour lutter contre la crise alimentaire de 2008. Il est attendu pour 2011 un taux de croissance de 3,8% imputable notamment à l'effet de rattrapage de la production agricole après les inondations de 2010.

En 2012, le Gouvernement poursuivra ses efforts de consolidation des bases de l'émergence afin de remettre l'économie nationale sur le sentier d'une croissance rapide et soutenue. A cet effet, la politique économique proposée pour 2012 s'inscrit dans une vision quinquennale couvrant la période **2012-2016**. Elle vise **le développement de l'entreprise et de l'initiative privée** avec comme points d'application pour 2012 : (i) **la réforme et la modernisation de l'Administration Publique** ; (ii) **la promotion du partenariat public-privé** ; (iii) **le développement local**.

Cette orientation économique ainsi que les points d'application pour 2012 seront mis en œuvre dans le cadre défini par la Vision Bénin 2025 Alafia, les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la 3^{ème} génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRPR).

Le présent Rapport Economique et Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2012. Il est organisé en quatre chapitres. Les deux premiers sont consacrés respectivement à l'étude de l'environnement économique international et national au cours du premier semestre 2011. Les perspectives économiques tant internationales que nationales sont abordées dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre décrit les actions budgétaires et fiscales pour l'année 2012.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. Environnement international et régional¹

L'économie mondiale se trouve dans une nouvelle phase périlleuse. L'activité économique a fléchi ; la confiance s'est effondrée depuis peu et les risques de dégradation de la situation augmentent.

Sur fond de fragilités structurelles, l'économie mondiale a été secouée cette année par une série de chocs. Le Japon a été frappé par le tremblement de terre et le tsunami ; l'agitation socio politique (le printemps arabe) a enflé dans certains pays producteurs de pétrole ; la crise de la dette a mis en difficulté la Zone Euro et les Etats-Unis.

Dans ce contexte, le FMI prévoit pour 2011 une croissance modérée de 4,0%, en baisse de 0,3 point par rapport aux prévisions initiales² contre 5,1% en 2010.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation s'est stabilisée dans les économies avancées, tandis que les tensions sur les prix continuent d'être plus prononcées dans les économies émergentes.

ÉTATS-UNIS

La reprise économique s'est poursuivie au premier semestre 2011, mais à un rythme plus lent qu'en 2010. Selon l'estimation du Bureau de l'Analyse Economique, la croissance du PIB en volume s'est établie à 1,0% au deuxième trimestre contre 0,4% au premier trimestre. Cette hausse de la croissance a été soutenue par les investissements, grâce à un rebond de l'activité dans la construction et par l'amélioration des exportations nettes.

En revanche, le ralentissement des dépenses de consommation des ménages et des dépenses publiques notamment au niveau de l'État et des administrations locales et le renchérissement du prix de l'énergie ont contribué négativement à la croissance.

Par ailleurs, la croissance a été inférieure aux prévisions, en partie à cause de facteurs transitoires, tels que la hausse des cours des matières premières, les mauvaises conditions climatiques et les effets perturbateurs du tremblement de terre au Japon sur la chaîne de l'offre et l'industrie manufacturière américaine.

¹L'essentiel des chiffres de croissance et d'inflation utilisés sont tirés des mises à jour des Perspectives Economiques Mondiales du FMI en date du 20 septembre 2011.

² Prévisions contenues dans la mise à jour des perspectives de juin 2011

Eu égard à ce qui précède, le FMI prévoit pour l'ensemble de l'année 2011, une croissance de 1,5% contre 3,0% en 2010.

En ce qui concerne l'évolution des prix, l'Indice des Prix à la Consommation en glissement annuel est ressortie à 3,6% en juin 2011, sans changement par rapport à mai 2011. L'accélération de l'inflation globale observée depuis le début de l'année continue de refléter la forte hausse des prix de l'énergie, qui ont augmenté de 20,1% en rythme annuel. Hors énergie, le taux d'inflation a atteint 2,0 % en juin, contre 1,8 % en mai.

Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI prévoit un taux d'inflation de 3% contre 1,6% en 2010.

ZONE EURO

Dans la zone Euro, la croissance économique a nettement ralenti au deuxième trimestre, plombée par les difficultés des pays les plus fragiles ainsi que par le coup d'arrêt subi par la France et l'Allemagne. Selon les estimations d'Eurostat, le PIB de la zone a crû de 0,2% en glissement trimestriel au 2^{ème} trimestre 2011, après avoir atteint 0,8% le trimestre précédent.

Pour l'ensemble de l'année, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance par rapport à l'année 2010. Ainsi, la croissance du PIB ressortirait à 1,6% contre 1,8% un an plus tôt.

En ce qui concerne l'évolution des prix, selon les estimations d'Eurostat, la hausse annuelle de l'IPCH³ dans la zone euro s'est établie à 2,7% en juin 2011, au même niveau qu'en mai. Les taux d'inflation relativement élevés observés au cours des derniers mois reflètent dans une large mesure le renchérissement des prix de l'énergie et des matières premières. L'inflation devrait ressortir à 2,5% pour l'ensemble de l'année 2011 contre 1,6% en 2010.

JAPON

L'économie japonaise est entrée récession au cours du premier semestre 2011 à la suite du terrible tremblement de terre et du gigantesque tsunami qui ont dévasté le nord-est du pays, porté un coup sévère aux entreprises de la région et désemparé la population.

Le PIB s'est contracté de 0,3% au 2^{ème} trimestre 2011 en glissement trimestriel contre 0,9% au trimestre précédent. Cette contraction de la croissance au deuxième trimestre est imputable principalement à la baisse des exportations de 4,9% (freinée par une envolée du yen) accentuée par un recul de 1,9% des investissements immobiliers privés et une baisse de 0,1% de la consommation.

³ Indice des prix à la Consommation Harmonisé

La contraction de 0,3% du PIB est nettement inférieure à celle redoutée par les économistes et témoigne d'une amélioration des performances économiques. Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI table sur une contraction du PIB de 0,5% contre une croissance de 4,0% en 2010.

S'agissant de l'évolution des prix, la hausse annuelle de l'IPC s'est légèrement ralentie en juin 2011, ressortant à 0,2% contre 0,3% un mois plutôt. Hors produits alimentaires frais, la progression annuelle de l'IPC a également fléchi, revenant à 0,4% en juin 2011 contre 0,6% le mois précédent. Pour 2011, il est attendu un taux d'inflation négatif de 0,4% contre -0,7% en 2010.

ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, selon les premières estimations publiées par l'Office National des Statistiques, la croissance du PIB est revenue à 0,2% en rythme trimestriel au deuxième trimestre, contre 0,5% le trimestre précédent. Par ailleurs, pâtissant notamment d'un environnement économique peu porteur, l'activité industrielle s'est clairement affaiblie depuis le début de l'année 2011.

Pour le reste de l'année, d'après les indicateurs mensuels tirés d'enquêtes, le rebond de la croissance devrait demeurer modéré à court terme, même si les mesures de relance monétaire devraient soutenir l'activité économique. À long terme, la progression de la demande intérieure devrait rester limitée par le caractère restrictif des conditions d'octroi des prêts, l'ajustement des bilans des ménages et l'importance du resserrement budgétaire. Sur cette base, le FMI prévoit une croissance de 1,1% en 2011 contre 1,4% en 2010.

S'agissant de l'évolution des prix, l'IPC s'est légèrement ralenti en revenant de 4,5% en mai 2011 à 4,2% en juin 2011. Pour l'ensemble de l'année 2011, le taux d'inflation ressortirait à 4,5% contre 3,3% en 2010.

PAYS ÉMERGENTS D'ASIE

Dans les pays émergents d'Asie, la croissance est restée vigoureuse. La conjoncture économique reste soutenue par la demande extérieure et le secteur de la construction. Par ailleurs, la part de l'alimentation et des carburants dans la consommation augmente et les pressions salariales s'intensifient.

En Chine, en dépit du resserrement en cours de la politique monétaire, la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu. En effet, au deuxième trimestre 2011, le PIB en volume a

augmenté de 9,5% en rythme annuel, en léger recul par rapport à la progression de 9,7% observée au premier trimestre. L'investissement est resté le principal moteur de la croissance, tandis que la contribution de la consommation a légèrement diminué par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, la Chine a enregistré un excédent commercial qui a atteint 22,3 milliards de dollars en juin 2011 contre 13,1 milliards le mois précédent, principalement en raison d'une moindre croissance des importations.

Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI table sur une croissance de 9,5% contre 10,3% en 2010.

En ce qui concerne, l'évolution des prix, la hausse annuelle de l'IPC s'est accentuée en juin 2011, ressortant à 6,4% après 5,5% en mai 2011. L'accélération de la hausse de l'IPC résulte notamment du renchérissement des produits alimentaires. Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI prévoit un taux d'inflation de 5,5% contre 3,3% en 2010.

En Inde, la croissance économique est ressortie à 7,7% au deuxième trimestre 2011 contre 9,1% au trimestre précédent. Ce ralentissement de la croissance reflète l'impact du durcissement de la politique monétaire du pays. En effet, la Banque centrale, (la Réserve Bank of India), a révélé onze fois ses principaux taux en moins d'un an et demi pour tenter d'enrayer une inflation qui frôlait les 10%, estimant en commun accord avec le ministère des Finances que cette politique drastique était un sacrifice assumé et nécessaire à la croissance.

Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI table sur une prévision de croissance de 7,8% contre 10,1% en 2010.

En ce qui concerne le niveau des prix, le FMI prévoit pour 2011, un taux de 10,6% en baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2010.

AMÉRIQUE LATINE

L'activité est restée dynamique en Amérique Latine au premier semestre 2011, portée par les exportations de matières premières et la demande intérieure, même si des signes de modération apparaissent. L'expansion la plus forte a lieu en Amérique du Sud, où les cours élevés des matières premières et l'accès aux financements extérieurs à des conditions favorables alimentent la demande intérieure, situation qui, si rien n'est fait pour la maîtriser, pourrait conduire rapidement à la surchauffe de l'économie. Selon le FMI, le taux de croissance atteindra 4,5 % en 2011 contre 6,1% en 2010.

Dans l'ensemble, les pressions inflationnistes restent fortes. Toutefois, à l'exception de l'Argentine et du Venezuela, les autorités monétaires semblent décidées à les contenir. En moyenne annuelle, l'inflation tournerait autour de 6,7% pour 2011 contre 6% en 2010.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Après le ralentissement provoqué par la crise financière, la reprise est désormais bien engagée en Afrique Subsaharienne et la croissance économique a retrouvé un rythme assez proche des niveaux enregistrés au milieu de la dernière décennie. La croissance devrait être en moyenne de 5,2% en 2011 contre 5,4% en 2010.

Compte tenu de la forte poussée qu'ont subie récemment les prix de l'alimentation et de l'énergie, il faut s'attendre à ce que l'inflation augmente. Pour plusieurs pays, la hausse des prix des produits de base, en particulier du pétrole, sera une aubaine, mais elle en pénalisera beaucoup d'autres. Selon le FMI, le taux d'inflation ressortirait à 8,4% en 2011 contre 7,5% en 2010.

UEMOA

La conjoncture économique dans les Etats membres de l'UEMOA s'est inscrite sur une tendance baissière au deuxième trimestre 2011. Cette orientation est essentiellement imprimée par les évolutions constatées dans les secteurs industriels, les BTP, le commerce et les services marchands.

La position concurrentielle de l'Union, appréciée à partir de l'indice du taux de change effectif réel (TCER), indique une perte de compétitivité de 3,4% au deuxième trimestre 2011, après le gain de 2,8% observé au trimestre précédent, en relation avec l'appréciation de l'euro et la persistance des tensions inflationnistes au cours du trimestre sous revue.

La fin de la crise politique en Côte d'Ivoire, le bon déroulement du processus démocratique dans les autres pays, notamment au Bénin et au Niger, la mise en œuvre des actions visant le renforcement des performances des filières agricoles, l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires devraient favoriser une progression rapide de l'activité au sein de l'Union pendant les prochains mois. Sur cette base, le FMI prévoit un taux de croissance de 1,0% en 2011 contre 4,1% en 2010.

L'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est marquée par la persistance des tensions inflationnistes, au deuxième trimestre 2011. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 3,9% à fin mars 2011 à 5,7% en avril, 4,8% en mai, puis à

3,9% à fin juin 2011. La progression des prix résulte du renchérissement des denrées alimentaires, de la progression des prix du carburant dans la plupart des pays et des perturbations des circuits de distribution, en rapport avec la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire.

NIGERIA

Le taux de croissance du PIB est ressorti à 7,9% au deuxième trimestre 2011 contre 7,4% au trimestre précédent. Cette hausse du PIB est tirée aussi bien par le secteur pétrolier que par le secteur non pétrolier qui ont connu respectivement une hausse de 3,4% et 8,8% au cours du trimestre sous revue contre 2,9% et 8,4% au premier trimestre 2011.

Pour l'ensemble de l'année 2011, selon le FMI, le taux de croissance ressortirait à 6,9% contre 8,7% en 2010.

S'agissant du niveau général des prix, le taux d'inflation au deuxième trimestre est ressorti à 12,8% sans changement par rapport à son niveau du trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2011, le FMI table sur un taux d'inflation de 10,5% contre 13,7% en 2010.

2. Evolution des différents marchés

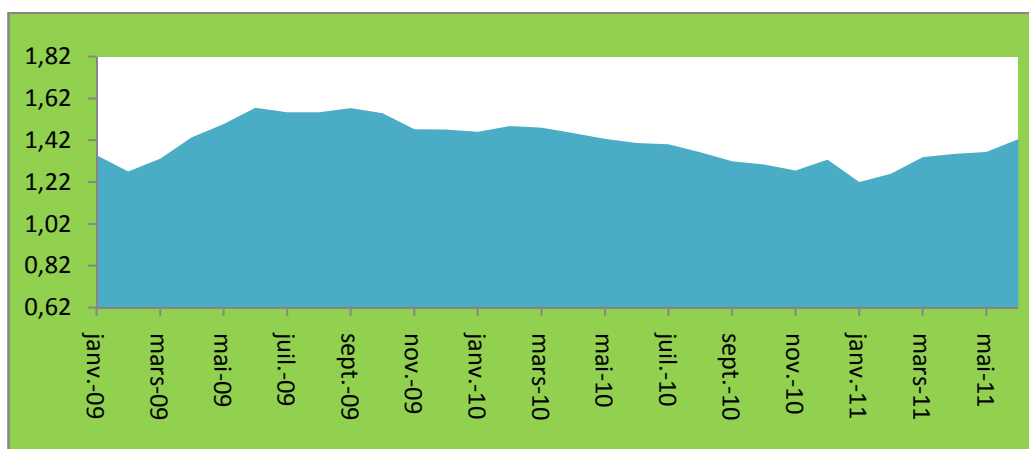
Cette partie est consacrée à l'analyse du marché des changes et celui des matières premières.

Marché des changes

Euro/Dollar

Au cours du premier semestre 2011, l'euro s'est apprécié par rapport au dollar comparativement à son niveau de la même période de l'année 2010. En effet, l'euro est passé de 1,32\$ au premier semestre 2010 à 1,4\$ à la même période en 2011, soit un taux d'appréciation de 6,2%. Toutefois, l'analyse de l'évolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar montre qu'il s'est déprécié en juin 2011 par rapport au mois précédent. En effet, il est passé de 1,5\$ en mai 2011 à 1,4\$ le mois suivant, soit une dépréciation de 6,7%.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2009 à juin 2011

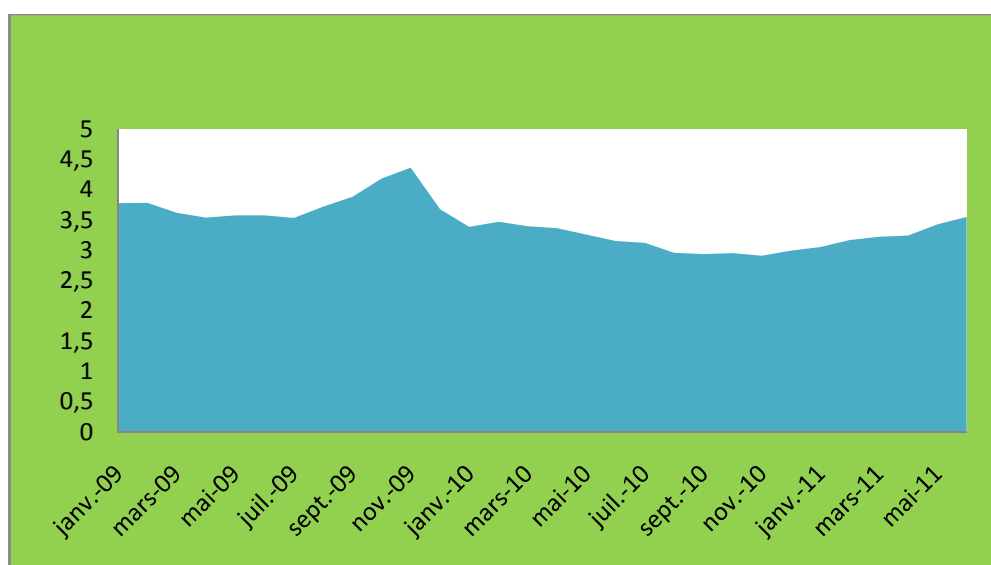


Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

Naira/FCFA

Au cours du premier semestre 2011, le naira a fluctué dans une fourchette comprise entre 2,9 et 3,2 FCFA. Le naira valait en moyenne 3,3 FCFA au premier semestre 2010 contre 3,03 FCFA à la même période de l'année 2011, soit une baisse de 7,7%.

Graphique 2 : Evolution mensuelle du naïra par rapport au CFA de janvier 2009 à juin 2011

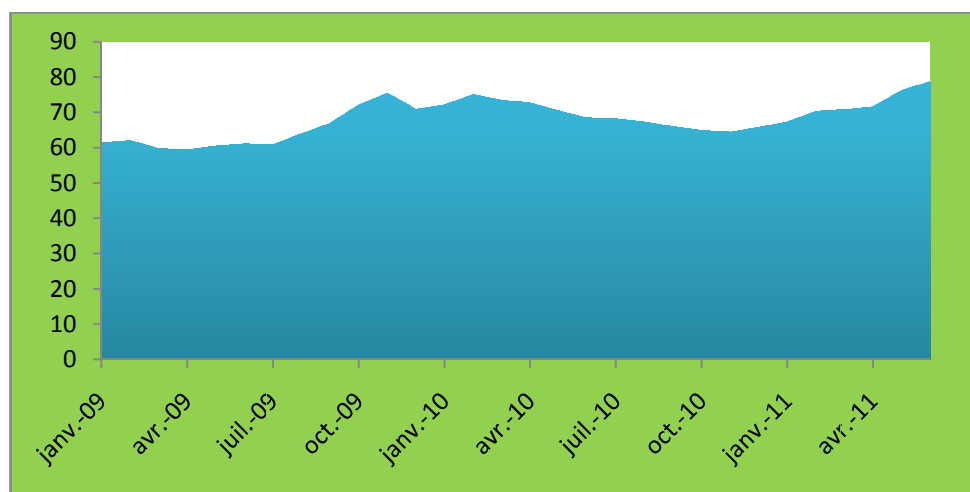


Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

Yuan/FCFA

Au cours du premier semestre 2010, le yuan chinois s'est légèrement déprécié par rapport au franc CFA. Globalement le yuan chinois s'est déprécié de 1,4% par rapport au FCFA, en passant de 72,5 CFA au premier semestre 2010 à 71,5 CFA à la même période en 2011.

Graphique 3 : Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2009 à juin 2011



Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

Matières premières

Les prix des matières premières ont connu une forte hausse au début de l'année 2011, sous l'effet combiné d'une forte progression de la demande mondiale, notamment provenant des pays émergents, et d'une perturbation de l'offre, en liaison avec l'instabilité politique dans certains pays producteurs de pétrole et également avec les conditions climatiques défavorables dans les pays producteurs de produits agricoles. Cependant, les cours ont commencé par afficher une tendance baissière vers la fin du premier semestre de l'année, suite au recul du dollar américain. En effet, l'indice des prix des cours des matières premières calculé par le FMI, a reculé de 2% à la fin du semestre, enregistrant ainsi un recul de 7% sur les deux derniers mois du semestre.

Le pétrole

Les cours du pétrole ont sensiblement augmenté au début de l'année 2011, poursuivant ainsi la tendance à la hausse qui avait débuté vers fin 2010. En moyenne, les cours du pétrole ont fluctué dans une fourchette comprise entre 95\$ et 115\$ le baril au cours du

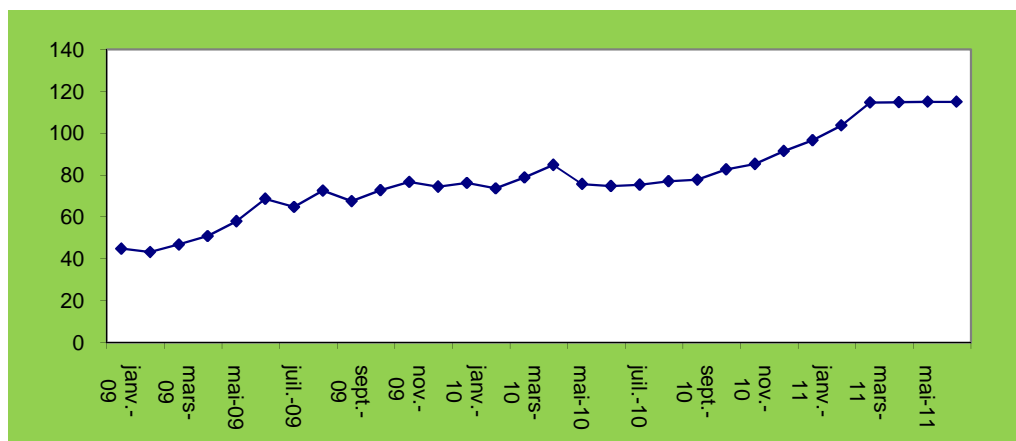
premier semestre 2011, enregistrant ainsi une hausse de 34% par rapport à la même période de l'année 2010.

Selon l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), la demande mondiale de pétrole a pris une tendance haussière au cours du premier semestre 2011 et plafonnerait en moyenne autour de 89,3 million de baril par jour, confirmant ainsi le rebond entamé vers la fin de l'année 2010.

Par ailleurs, la tendance haussière entamée par l'offre mondiale de pétrole au début de l'année a commencé par montrer des signes de faiblesse avec le début de la crise libyenne. Cependant, l'augmentation de l'offre de l'Arabie Saoudite contribuerait à maîtriser le niveau de l'offre affiché au début de l'année. Les experts de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) estime ce niveau atteindrait 88,3 million de baril par jour à la fin du premier semestre 2011.

Pour ce qui est des stocks commerciaux, ils augmenteraient de 24 millions de baril vers la fin du premier semestre 2011 par rapport à leur niveau du début de l'année pour s'afficher en moyenne à 2.680 millions de baril. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des stocks des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

Graphique 4 : Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2009 à juin 2011



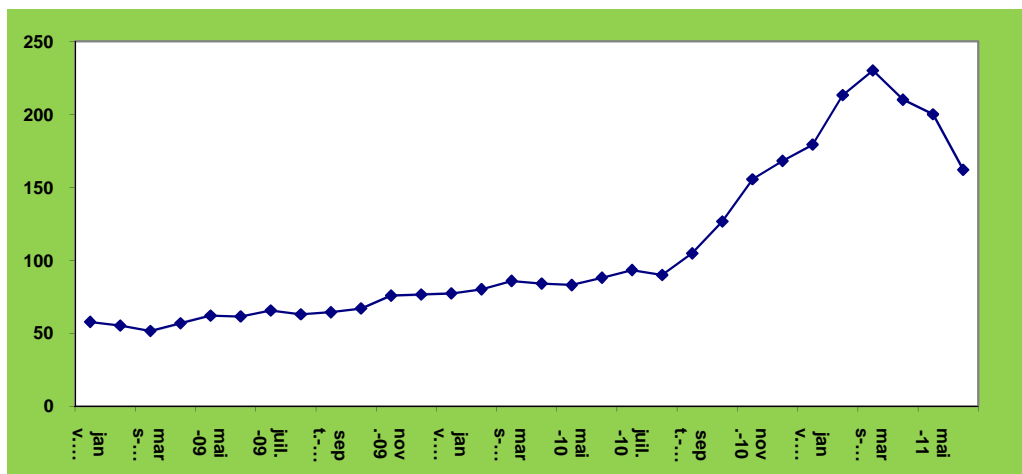
Source : DPC, sur la base des données de l'INSEE

Le coton

Après avoir atteint des niveaux historiquement élevés au début de l'année 2011, les cours du coton ont enregistré un net repli vers la fin du premier semestre de l'année, suite à des perspectives de récolte abondante dans les principaux pays producteurs (Chine, Inde, Pakistan). Ainsi, l'indice Cotlook A a reculé en moyenne de 25% par rapport à son pic de

mars pour s'établir à 162 cents/livre à la fin du semestre. Toutefois, les cours du coton restent encore élevés, avec une hausse d'environ 85% depuis un an. Selon le Comité Consultatif International du Coton (CCIC), c'est la première fois qu'une augmentation aussi rapide et importante des prix a été enregistrée dans l'histoire du coton.

Graphique 5 : Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2009 à juin 2011



Source : DPC, sur la base des données du produitdoc 145 à 148

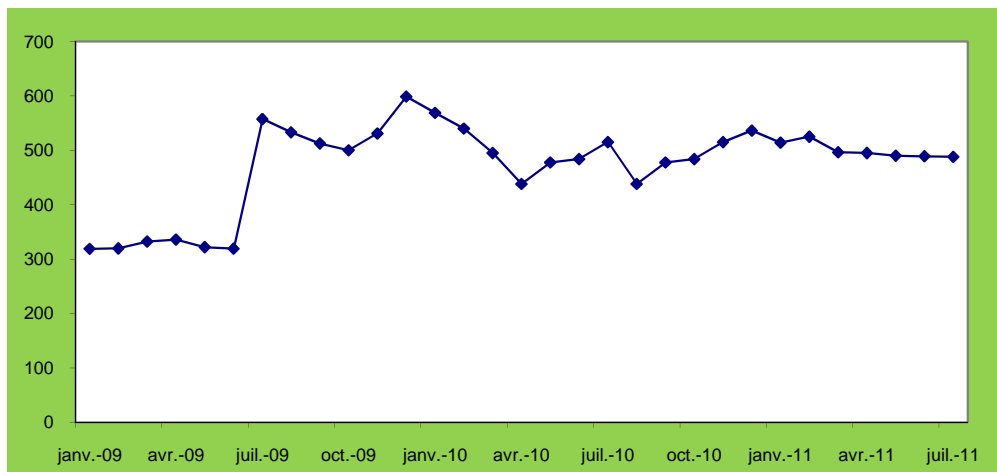
Le riz

Les cours mondiaux du riz ont subi une tendance baissière durant le premier semestre 2011, en raison des disponibilités exportables abondantes et des perspectives prometteuses de la production mondiale en 2011.

De son côté, la demande mondiale a progressé grâce à des prix plus bas. Par ailleurs, le raffermissement du prix du blé, a notamment stimulé un transfert de consommation vers le riz. Si les conditions climatiques se maintiennent normalement, la tendance baissière des cours mondiaux devrait se poursuivre encore au cours du troisième trimestre de l'année.

En Afrique, la production continue de progresser grâce à l'extension des surfaces cultivées et à de meilleurs rendements. Cependant, ces gains compensent à peine les besoins supplémentaires qui s'accroissent à un rythme beaucoup plus élevé.

Graphique 6 : Evolution mensuelle du cours du riz de janvier 2009 à juillet 2011



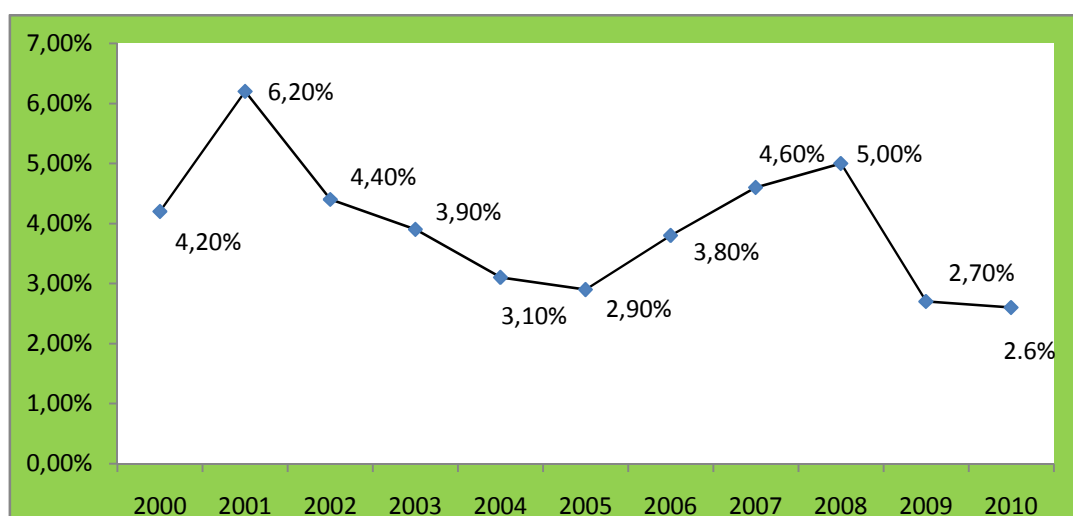
Source : DPC, sur la base des données produitdoc 145 à 153

CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

1. Retour sur les performances économiques en 2010

L'activité économique en 2010 a été marquée par une stagnation de la croissance économique, avec un taux de croissance de 2,6% contre 2,7% en 2009. Ce ralentissement de l'activité économique est notamment imputable à la crise économique internationale qui a induit des difficultés dans la mise en œuvre du Programme d'Investissements Publics et aux effets néfastes des inondations du dernier trimestre 2010.

Graphique 7 : Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2010



Le secteur primaire a connu en 2010 une augmentation de 1,4% de sa valeur ajoutée contre 2,5% en 2009. Il a contribué à hauteur de 0,5% à la croissance contre 0,9% un an plus tôt. Ce ralentissement est en liaison avec notamment : (i) les effets néfastes des inondations qui ont provoqué en 2010, des pertes importantes de cultures agricoles ; (ii) le faible niveau d'exécution des principaux projets et programmes du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Aménagement des vallées, mécanisation agricole, Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire, mise en place des intrants spécifiques, etc.) en raison des difficultés du PIP 2010.

En ce qui concerne la production cotonnière, elle a enregistré une baisse pour la troisième année consécutive. La production est ressortie à 137 000 tonnes⁴ contre 158 863 tonnes au cours de la campagne 2009-2010, soit une baisse de 13,8%. Ce niveau de production est le plus faible enregistré depuis 1990, où la production était de 146 125 tonnes. Les causes de cette baisse sont : (i) les changements climatiques (poches de sécheresse pendant tout le

⁴Chiffres obtenus, le 10 mars 2011 auprès de l'AIC.

mois de mai, pourriture de capsules imputable à la poursuite des pluies jusqu'en novembre, etc.) ; (ii) l'utilisation par les producteurs d'insecticides prohibés ; (iii) la mise en place de semences de mauvaise qualité.

S'agissant du secteur secondaire, l'activité s'est mieux comportée qu'en 2009. La valeur ajoutée du secteur s'est inscrite en hausse de 3,4% contre 3,2% en 2009. La contribution à la croissance a été de 0,5% contre 0,4% en 2009. Cette hausse de la valeur ajoutée du secteur secondaire est imputable à la bonne tenue des industries manufacturières et dans une moindre mesure à la hausse des importations d'énergie. S'agissant du sous-secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), il a connu une contre-performance en lien avec le faible taux d'exécution du Programme d'Investissements Publics.

Quant au secteur tertiaire, il enregistrerait une croissance de 2,5% en 2010 contre 2,9% en 2009. Sa contribution au PIB s'est inscrite en baisse de 0,1% par rapport à 2009 pour s'afficher à 0,8% en 2010. Le ralentissement de la valeur ajoutée du secteur tertiaire est imputable à la baisse de l'activité dans les sous-secteurs des transports - télécommunications et des banques - assurances.

S'agissant des services non marchands (prestations de l'administration publique), ils progresseraient de 3,3% en 2010, en baisse de 1,4 point par rapport en 2009.

En ce qui concerne les droits et taxes indirects et la TVA intérieure, ils connaîtraient une hausse de la valeur ajoutée de 5,9% contre un repli de 0,5% en 2009 en lien avec la reprise des activités commerciales.

L'inflation a pu être contenue en 2010, dans la fourchette communautaire de 3%. Elle est ressortie à 2,1% à fin décembre 2010 contre 2,2% un an plus tôt. Cette maîtrise de l'inflation, malgré les inondations enregistrées au dernier trimestre 2010 est due à la faiblesse de la demande intérieure et à la bonne campagne vivrière 2010/2011.

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées en 2010 par une hausse des recettes et une baisse des dépenses par rapport à 2009. En effet, les recettes totales sont ressorties 603,0 milliards FCFA en 2010 contre 575,8 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 4,7%. Cette performance est en lien avec les mesures prises par les différentes régies pour améliorer leurs performances respectives. Les recettes douanières sont ressorties à 278,4 milliards FCFA en 2010 en hausse de 7,4% par rapport à 2009. Les recettes des Impôts se sont établies à 247,5 milliards FCFA en 2010 contre 241,2 milliards

FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 2,6% et les recettes non fiscales se sont affichées à 77,1 milliards FCFA en 2010 contre 75,4 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 2,3%. S'agissant des dépenses et prêts nets, ils ont connu en 2009, une baisse de 12,8%, en s'établissant à 702,2 milliards FCFA en 2010 contre 805,4 milliards FCFA en 2009. L'analyse des différents postes de dépenses montre que les dépenses de personnel sont ressorties à 238,7 milliards FCFA en 2010 contre 225,9 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 5,7%. Cette hausse des dépenses de personnel est liée aux glissements catégoriels, aux reversements des agents contractuels et occasionnels dans la Fonction Publique et aux avantages accordés aux fonctionnaires, notamment le personnel de l'enseignement supérieur. Les dépenses d'investissement quant à elles se sont établies à 177,1 milliards FCFA en 2010 contre 302,4 milliards FCFA en 2009, soit une baisse de 41,4%. Cette baisse des dépenses en capital est imputable notamment : (i) aux difficultés enregistrées au cours des trois (3) premiers trimestres de 2010 dans la mobilisation des recettes fiscales, (ii) au retard qu'a connu la mise en place des crédits alloués au Programme d'Investissements Publics du fait de l'assainissement du portefeuille des projets et programmes financés sur ressources intérieures d'une part, et à la non maîtrise par certains coordonnateurs des procédures des Partenaires Techniques et Financiers en ce qui concerne les projets et programmes financés sur ressources extérieures d'autre part. Il en résulte une amélioration du déficit global base ordonnancement qui s'est affiché à 99,1 milliards FCFA en 2010 contre 229,7 milliards FCFA en 2009, soit une réduction de 56,8%. Il représenterait 3,1% du PIB en 2010 contre 7,4% du PIB un an plus tôt.

Le stock de la dette en 2010 a enregistré une hausse par rapport à 2009. En effet, à fin décembre 2010, le stock de la dette publique extérieure est de 582,9 milliards FCFA contre 463,3 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 25,8% induite par les nouveaux emprunts aussi bien bilatéraux que multilatéraux. Le ratio encours de la dette extérieure rapporté au PIB s'est ainsi établi à 17,9% en 2010 contre 14,9% en 2009.

S'agissant de la dette intérieure, l'encours est ressorti à 246,9 milliards FCFA, en baisse de 7,5% par rapport à son niveau de décembre 2009 (266,9 milliards FCFA). Cette baisse de la dette intérieure est imputable aussi bien à l'évolution des titres obligataires que des créances sur l'Etat titrisées.

L'année 2010 a été marquée par une amélioration du déficit de la balance des paiements. Il représente 8,5% du PIB en 2010 contre 9,9% en 2009 du fait de la hausse des exportations et de l'amélioration des transferts de migrants en lien avec l'atténuation de

la crise financière et économique internationale. La balance globale ressortirait excédentaire de 82,7 milliards FCFA contre un déficit de 48,9 milliards FCFA en 2009. Cet excédent représenterait 2,5 % du PIB contre un déficit de 1,5% du PIB en 2009.

Quant à la situation monétaire, la masse monétaire est estimée à 1276,1 milliards FCFA marquant ainsi une hausse de 8,0% par rapport à 2009. Les avoirs extérieurs nets ont connu une amélioration de 37,3% en lien avec la hausse des avoirs des banques et de la BCEAO. Le crédit intérieur est ressorti en hausse de 0,3% en variation annuelle, imputable notamment à l'accroissement du crédit à l'économie de 8,5%. La Position Nette du Gouvernement (PNG) quant à elle, a enregistré une amélioration de 53,9% pour se situer à -164,2 milliards FCFA au 31 décembre 2010. Cette amélioration de la PNG est tirée par les dépôts de l'Etat dans les banques

2. Environnement économique national en 2011

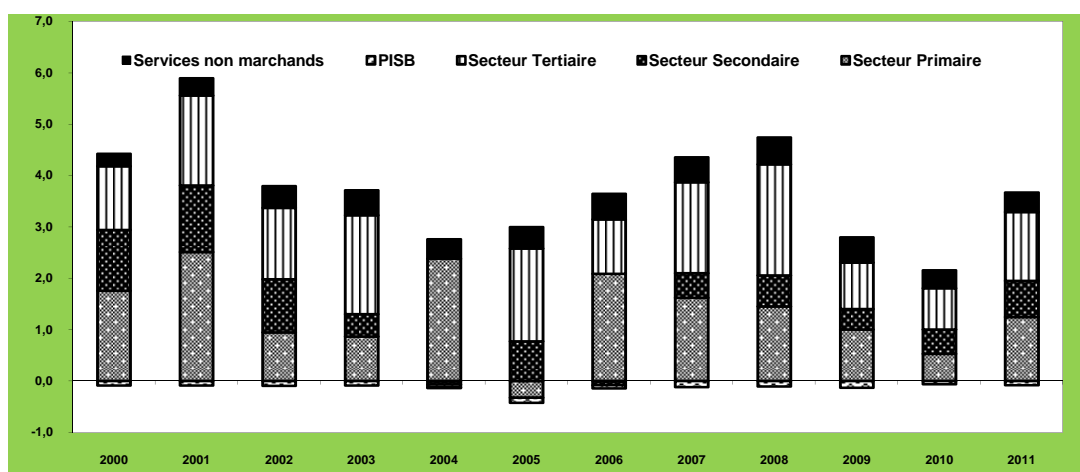
Le premier semestre 2011 est marqué par l'organisation des élections présidentielles et législatives ainsi que la poursuite de plusieurs travaux de construction d'infrastructures socio-économiques.

Pour l'ensemble de l'année, le taux de croissance devrait s'établir à 3,8% contre une prévision initiale de 3,5%. Cette réévaluation de la prévision de croissance est notamment imputable à l'effet de rattrapage⁵ de la production agricole après les inondations de 2010.

La valeur ajoutée dans le secteur primaire devrait s'accroître de 3,4% en 2011 contre une prévision initiale de 2,5%. L'élément fondamental qui milite en faveur de la hausse de la valeur ajoutée dans ce secteur est un effet de rattrapage du fait de l'impact des inondations en 2010. S'agissant du coton, il est attendu une amélioration de la production cotonnière qui passerait de 137.000 tonnes en 2010 à 200.000 tonnes en 2011, en lien avec les efforts d'assainissement de la filière.

⁵L'effet de rattrapage est relatif à l'accroissement de la production en lien avec l'augmentation des superficies emblavées toutes choses étant égales par ailleurs (absence d'inondations, bonne pluviométrie et meilleur encadrement des producteurs), après la baisse importante de la production liée aux graves inondations de 2010.

Graphique 8 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2000 à 2011



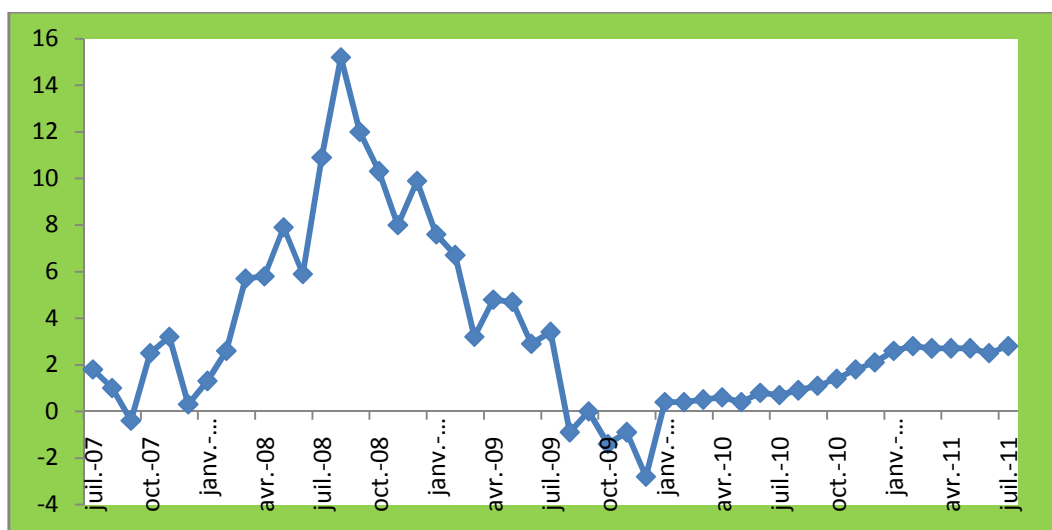
La valeur ajoutée du secteur secondaire devrait s'accroître de 5,6% contre une prévision initiale de 3,5%. Cette amélioration des activités du secteur secondaire serait notamment tirée par la hausse de l'offre d'énergie (+7,8%) en lien avec la croissance tendancielle de la demande d'énergie et le regain d'activité des industries manufacturières (+6,5%) en relation avec le développement de la transformation artisanale des produits agricoles.

Le secteur tertiaire devrait profiter de la bonne performance attendue du secteur agricole en 2011 et de la reprise du commerce mondial, en particulier des bonnes perspectives de croissance au Nigeria. La valeur ajoutée de ce secteur devrait croître de 4,1% contre une prévision initiale de 4,4%. Cette révision à la baisse des prévisions du secteur tertiaire reflète la contraction de 2,4% du trafic cumulé des marchandises à fin juin 2011, tiré notamment par la baisse des importations (-6,4%).

L'inflation

L'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 3,4% en juillet 2011 par rapport à juillet 2010. Cette hausse des prix est essentiellement tirée par le poste « Produits alimentaires et boissons non alcoolisés » dont l'indice a enregistré une augmentation de 8,1%.

Graphique 9 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de juillet 2007 à juillet 2011



L'indicateur de convergence de l'UEMOA est ressorti à 2,8% en juillet, restant ainsi inférieur à la norme communautaire de 3%. Cependant, si la tendance haussière des prix se poursuit, le Bénin violerait ce critère de convergence.

La dette publique

La dette publique du Bénin est évaluée au 30 juin 2011 à 791,6 milliards FCFA (22,9% du PIB en 2011) contre 829,7 milliards FCFA (25,5% du PIB) au 31 décembre 2010. Cette baisse de l'encours de la dette publique est liée à la diminution aussi bien de la dette extérieure que celle de la dette intérieure.

Dette publique extérieure

Au titre de la dette publique extérieure, l'encours est ressorti à 561,1 milliards FCFA au 30 juin 2011 contre 582,8 milliards FCFA en fin décembre 2010, soit une baisse de 3,7%. Ce niveau d'endettement extérieur représente 16,2% du PIB. La baisse de l'encours de la dette extérieure est imputable aussi bien à l'évolution de la dette bilatérale que celle de la dette multilatérale. En effet, l'encours de la dette bilatérale est ressorti à 91,8 milliards FCFA, en baisse de 8,3% par rapport à son niveau à fin décembre 2010. S'agissant de la dette multilatérale, elle s'est également inscrite en baisse de 2,8% par rapport à son niveau à fin décembre 2010 en s'établissant à 469,3 milliards FCFA.

Dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure est de 230,5 milliards FCFA au 30 juin 2011 contre 246,9 milliards FCFA à fin décembre 2010, soit une baisse de 6,6%. Cet encours représente 6,7% du PIB à fin juin 2011 contre 7,6% au 31 décembre 2010. La baisse de l'encours de la dette intérieure est imputable au remboursement d'une partie des emprunts obligataires de la CAA et de la SBEE⁶.

Les obligations de trésor et les arriérés salariaux tritisés sont ressortis respectivement à 114,3 milliards FCFA et 102,7 milliards FCFA en juillet 2010 sans changement par rapport à leur niveau de décembre 2010.

La balance des paiements

De janvier à juillet 2011, les importations de marchandises se sont inscrites en hausse de 6,4% en volume et de 6,2% en valeur. Elles s'établissent ainsi à 549,9 milliards FCFA à fin juillet 2011 contre 517,6 milliards FCFA sur la même période de l'année 2010. S'agissant des exportations, elles se sont affichées à 97,3 milliards FCFA à fin juillet 2011 contre 142,9 sur la même période de 2010, soit une baisse de 32,0% tirée par le coton et ses dérivés.

Pour l'ensemble de l'année 2011, le solde de la balance commerciale, qui demeure structurellement déficitaire au Bénin en raison de l'importance des importations, devrait s'améliorer en s'établissant à -133,6 milliards FCFA contre une estimation de -212,2 milliards FCFA en 2010. En effet, après avoir enregistré une hausse de 12,3% en 2010, les exportations de biens et services devraient poursuivre cette même tendance en 2011 en s'établissant à 776,2 milliards FCFA, soit une hausse de 19,6%. Cette hausse des exportations serait principalement imputable à l'embellie des cours du coton sur le marché international. Les importations quant à elles, devraient s'établir à 909,8 milliards FCFA, enregistrant ainsi une hausse de 5,6% par rapport à l'année 2010 où elles avaient crû de 5,0%.

Contrairement à 2010 où ils avaient connu une hausse de 14,5%, les transferts courants enregistreraient en 2011 une baisse de 9,6% pour s'établir à 84,2 milliards FCFA. Cette contraction des transferts courants serait la conséquence d'une importante baisse des transferts publics (27,5%).

⁶Emprunt obligataire SBEE 6,85% 2005-2012

Au total, le déficit courant s'établirait à 207,9 milliards FCFA en 2011 contre 264,1 milliards FCFA en 2010. Il représenterait 6,0% en 2011 contre 8,1% en 2010, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage du PIB

Le compte de capital et d'opérations financières de l'Etat connaîtrait en 2011 un solde positif de 273,7 milliards FCFA contre 346,7 milliards de FCFA en 2010, soit une baisse de 26,7%. Cette baisse est principalement imputable aux capitaux privés à court terme qui se sont établis à 22,6 milliards FCFA en 2011 contre 106,2 milliards FCFA en 2010.

En définitive, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 65,8 milliards FCFA en 2011 contre 82,6 milliards FCFA en 2010. En pourcentage du PIB, l'excédent global de la balance des paiements représenterait 1,9% du PIB contre 2,5% du PIB en 2010.

La situation monétaire

Selon des données disponibles à fin juin 2011, la masse monétaire s'établirait à 1323,9 milliards FCFA contre 1274,9 milliards FCFA à fin décembre 2010, soit une hausse de 3,8%. Cette hausse de la masse monétaire est tirée essentiellement par le Crédit Intérieur. En effet, le crédit intérieur est passé de 592,4 milliards FCFA en décembre 2010 à 654,2 milliards FCFA en juin 2011, soit une hausse de 10,4%, du fait notamment de la dégradation de la Position Nette du Gouvernement (-39,3%).

S'agissant du crédit à l'économie, il s'est affiché à 754,5 contre 757,8 milliards FCFA en décembre 2010, soit une baisse de 0,4%, traduisant une baisse de la dette du secteur privé vis-à-vis du secteur bancaire.

Quant aux Avoirs Extérieurs Nets (AEN), ils ont enregistré une baisse de 1,1% en passant de 728,6 milliards FCFA en décembre 2010 à 720,5 milliards FCFA en juin 2011. Cette situation traduit la baisse des avoirs du système bancaire béninois vis-à-vis des banques internationales en lien notamment avec la baisse de la BCEAO de 10,5% contre une hausse de 20,4% des avoirs des banques commerciales.

3. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2011

Cette partie est consacrée à l'analyse du Budget Général de l'Etat, exercice 2011. Elle présente à fin juin 2011 le niveau atteint dans le recouvrement des recettes et dans l'engagement des dépenses.

Les recettes publiques.

Au cours du premier semestre 2011, les ressources totales se sont établies à 357,9 milliards FCFA sur une prévision de 972,8 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 36,8% de l'objectif annuel.

Les recettes des Administrations financières s'élèvent à 293,5 milliards FCFA sur une prévision de 669,9 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 43,8% ; ce taux était de 36,6% à la même période de 2010 pour un montant mobilisé de 279,8 milliards FCFA. Les recettes des régies financières ont ainsi connu une augmentation de 13,8 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 4,9%.

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2011 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
Recettes des régies	669,9	279,8	293,5	43,8	4,9
DGDDI	327,8	130,4	136,5	41,6	4,7
DGID	290	131,7	143,4	49,4	8,9
DGTCP	52,1	17,7	13,6	26,1	-23,2
Autres recettes	302,9	133,2	64,4	21,3	-51,7
Recettes autres budgets	28,2	10,4	13,1	46,5	26,0
Ressources intérieures	49,6	76,9	0	0,0	-100,0
Ressources extérieures	225,1	45,9	51,3	22,8	11,8
TOTAL	972,8	413	357,9	36,8	-13,3

Source : DGB, sept 2011

Quant aux autres recettes, elles ont baissé comparativement à leur niveau de la même période de l'année précédente. En effet, le niveau de recouvrement des autres recettes est ressorti à 64,4 milliards FCFA correspondant à 21,3% des prévisions annuelles, contre une réalisation de 133,2 milliards FCFA à la même période de 2010, soit une régression de 51,7%. Cette baisse est essentiellement imputable aux difficultés de mobilisation des ressources intérieures exceptionnelles qui ont affichées à fin juin 2011 un niveau nul de réalisation contre 76,9 milliards FCFA à la même période de l'année 2010.

Les recettes des régies financières

- **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)**

A fin juin 2011, l'Administration des Douanes a recouvré 136,5 milliards FCFA (dont les recettes MP3⁷ pour un montant de 8,4 milliards FCFA), soit 41,6% des prévisions annuelles. Par rapport aux réalisations de la même période de 2010, les recettes douanières ont enregistré une hausse de 4,7%. Cette amélioration est imputable entre autres, aux recettes obtenues sur les véhicules d'occasion, les viandes et abats comestibles, les huiles végétales, les friperies et le riz. Cependant, le niveau de réalisation reste inférieur aux cumuls des prévisions à fin juin 2011. Cette contre performance s'explique essentiellement par : (i) les grèves observées par les acteurs portuaires au cours de la période sous revue ; (ii) le climat d'attente des opérateurs économiques qu'a engendré la période électorale ; (iii) les fermetures des frontières au Nigeria pour cause des élections.

Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2011 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
Recettes fiscales	323,8	122,5	127,0	39,2	3,7
TVA	150,8	55,0	56,0	37,1	1,8
Droits et taxes à l'importation	111,8	40,0	40,4	36,1	1,0
Droit de douane	97,4	34,7	34,0	34,9	-2,0
Redevances Statistiques	6,6	2,61	2,63	39,8	0,8
Taxes hydrocarbures	4,6	1,6	2,1	45,7	31,3
Redevances informatique	1,0	0,3	1,1	110,0	266,7
Autres droits et taxes à l'importation	2,3	0,8	0,6	26,1	-25,0
Droits et taxes à l'exportation	2,5	1,0	0,5	20,0	-50,0
Autres recettes fiscales	58,7	26,4	30,1	51,3	14,0
PCS UEMOA	0,0	2,7	2,7		0,0
PC CEDEAO	0,0	1,6	1,6		0,0

⁷ Exonérations consommées

escorte	26,6	-	12,1	45,5	
Taxes statistiques	32,1	-	13,1	40,8	
Récettes non fiscales	4,0	1,0	1,1	27,5	10,0
Recettes totales Nettes	327,8	123,5	128,1	39,1	3,7
Exo classique et intrants agricoles	0,0	6,9	8,4		21,7
Recettes Totales brutes	327,8	130,4	136,5	41,6	4,7

Source : DGB, sept 2011

- **La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)**

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2011 s'établissent à 143,4 milliards FCFA (dont les recettes MP3 pour un montant de 9,8 milliards FCFA), représentant 49,4% des prévisions annuelles. Ces réalisations ont connu une hausse de 8,9% comparativement à celles de la même période de l'année précédente. Par ailleurs, les prévisions à fin juin 2011 ont été dépassées à hauteur de 4,4 milliards. Ces performances enregistrées par la DGID sont entre autres, imputables : (i) aux contrôles ciblés organisés à la fin de l'année 2010 en direction des sociétés de téléphonie mobile (GSM) et du secteur informel ; (ii) au renforcement des contrôles ponctuels de la TVA, de l'IPTS et du VPS ; (iii) au renforcement des contrôles de prélèvement effectif de l'AIB ; (iv) au renforcement des services de vérification de la Direction des Grandes Entreprises et du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises littoral (CIME) ; (v) au renforcement des actions des services d'enquêtes et d'interventions rapides et ; (vi) à la création du CIME à Parakou. Si cette tendance se poursuit, la DGID atteindrait ses objectifs de recettes pour l'année 2011.

Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2011 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
Impôts directs	126,3	57,5	63,4	50,2	10,3
Impôts sur revenus non salariaux	74,0	36,9	39,3	53,1	6,5
Impôts sur Salaires	52,3	20,6	24,1	46,1	17,0
Impôts indirects	163,7	74,2	80,0	48,9	7,8
Taxes sur Biens et Services	129,3	55,5	63,2	48,9	13,9
Exonérations	21,1	12,9	9,8	46,5	-24,0
Recettes Totales Nettes	290,0	131,7	143,4	49,4	8,9

Source : DGB, sept 2011

- **La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

Au 30 juin 2011, sur une prévision de 52,1 milliards FCFA, les recettes de la DGTCP ont été recouvrées à hauteur de 13,6 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 26,1% de l'objectif annuel. Comparées au niveau de recouvrement à la même période en 2010 qui est de 17,7 milliards FCFA, les recettes du Trésor ont régressé de 4,1 milliards FCFA, soit une baisse de 23%. Cette baisse s'explique entre autres, par la baisse du trafic aéroportuaire ayant entraîné une réduction des recettes liées aux taxes à l'embarquement et de solidarité, la baisse du revenu des entreprises et la réduction des recettes de la marine marchande.

Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2011 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
Revenus des entreprises et du Domaine	3,5	1,4	2,1	60,6	47,3
Droits et frais administratifs	3,9	1,5	1,8	45,3	17,1
Amendes et condamnations	0,16	0,08	0,03	20,7	-58,6

perçues					
Autres recettes non fiscales	12,3	3,3	4,7	38,3	44,7
Produits financiers	3,6	1,3	1,9	52,5	47,2
Recettes exceptionnelles	28,6	10,2	3,1	10,9	-69,3
TOTAL	52,1	17,7	13,6	26,1	-23,0

Source : DGB, sept 2011.

Les autres recettes

Il s'agit essentiellement des recettes des autres Administrations, des recettes intérieures exceptionnelles et des ressources extérieures.

- **Les recettes des autres Administrations**

Il s'agit des recettes recouvrées par les Administrations telles que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB).

Au 30 juin 2011, ces recettes ont été recouvrées à hauteur de 13,1 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 28,2 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 46,5%. Par rapport à leur niveau de réalisation à fin juin 2010, les recettes des autres Administrations sont en hausse de 26%.

Au 30 juin 2011, les recettes de la CAA constituées essentiellement des prêts rétrocédés sont recouvrées à hauteur de 2,4 milliards FCFA sur une prévision de 4 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 59,6%. Comparées à la même période en 2010, les recettes de la CAA ont enregistré une hausse de 1,5 milliard FCFA. Cette amélioration substantielle des recettes n'a été possible que grâce aux divers recouvrements enregistrés auprès de certaines institutions de micro-finance (MDB, CPEC, ALIDé), de la FECECAM, de Bénin Télécom SA, de la CEB, du PAC et de la SONEB. Le montant cumulé des impayés au 30 juin 2011 est évalué à 11 milliards FCFA. Ce montant est détenu à 47% par PAPME, soit un montant de 5,2 milliards FCFA.

Les réalisations du Fonds Routier s'élèvent au 30 juin 2011 à 1,8 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 3,3 milliards FCFA. Ce niveau de mobilisation correspond à un taux de recouvrement de 53,2% contre 46,4% à la même période de l'année 2010.

Au 30 juin 2011, les recettes du Fonds National des Retraites du Bénin sont recouvrées à hauteur de 8,96 milliards FCFA, soit 43% de l'objectif annuel contre 46,3% en 2010. Il en résulte un écart positif de 1,1 milliard FCFA. Toutefois, eu égard au niveau moyen de réalisation de 50% attendu à cette date, le FNRB n'a pas atteint ses objectifs budgétaires en raison :

- ✓ de la non prise en charge du montant des ordres de recettes de 14% émis à l'encontre de l'Etat au titre de la validation des services auxiliaires et stagiaires et des diverses bonifications accordées aux APE et dont les ordres de recettes sont à la charge de l'Etat ;
- ✓ du prélèvement d'un montant maximum de 20% sur les arrérages de pension qui ne garantit pas le recouvrement immédiat des ordres de recettes.

- **Les recettes intérieures exceptionnelles**

Les recettes intérieures exceptionnelles inscrites dans La Loi de finances, gestion 2011 sont composées essentiellement des emprunts obligataires. Pour une prévision de 49,6 milliards FCFA, aucune recette exceptionnelle n'a été mobilisée jusqu'à fin juin 2011. Par contre à la même période en 2010, les recettes exceptionnelles étaient mobilisées à hauteur de 76,9 milliards FCFA (dont 59,4 milliards FCFA au titre des bons de trésor) sur un objectif annuel de 148,1 milliard FCFA correspondant à un taux de réalisation de 22,8%.

- **Les ressources extérieures**

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dettes et les aides budgétaires. Au 30 juin 2011, elles ont été mobilisées à hauteur de 51,3 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 225,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 22,8% contre 18,5% à la même période de l'année 2010. La mobilisation des ressources extérieures à fin juin 2011, a connu une augmentation en valeur absolue de 5,3 milliards FCFA qui correspond à un taux d'accroissement de 11,8%.

Les dépenses publiques

Les charges inscrites au Budget Général de l'Etat, gestion 2011, s'élèvent à 1099,4 milliards FCFA en baisse de 247,1 milliards FCFA par rapport à celles de l'année précédente. Cette régression est en lien avec le ralentissement de la croissance économique ces dernières années suite aux effets néfastes de la crise financière et économique internationale et des mesures de désarmement tarifaires prises par le Nigéria.

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2011, a été caractérisée par un niveau d'exécution de 520,8 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 47,4%. A la même période de l'année 2010, le taux d'engagement a été de 33,8%. Ce niveau de réalisation des dépenses en 2011 pourrait se justifier entre autres, par le niveau élevé d'engagement des dépenses au niveau de certaines rubriques à savoir : (i) les dépenses de personnel (51,7%) ; (ii) les dépenses de fonctionnement (59,4%) ; (iii) les dépenses de transferts (61,2%) ; (iv) les dépenses d'investissement (34%).

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert. Au premier semestre 2011, elles ont été engagées à hauteur de 290 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 520,5 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 55,7%. Comparé à la même période de l'année 2010, le montant des engagements des dépenses courantes est en hausse de 18,7%.

- **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel se décomposent en dépenses de personnel réparties et en dépenses de personnel non réparties. Au premier semestre 2011, les dépenses de personnel ont été engagées à hauteur de 144,6 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 51,7% sur une prévision de 279,9 milliards FCFA. Par rapport à la même période de l'année 2010, le niveau d'engagement des dépenses de personnel est en hausse de 13,9%. Cette hausse s'explique notamment par l'indexation du salaire des enseignants du supérieur en octobre 2010 et des agents en service au Ministère de l'Economie et des Finances qui a également pris effet en janvier 2011.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Au premier semestre 2011, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 59,9 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 100,8 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 59,4%. Comparé à la même période de 2010, le niveau d'engagement des dépenses de fonctionnement a connu une hausse de 15,4%.

- **Les dépenses de transfert**

Les engagements de dépenses de transfert à fin juin 2011 s'élèvent à 85,5 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 139,8 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 61,2%. Ce

niveau d'engagement est en hausse de 30,3% par rapport à celui atteint au premier semestre 2010.

Les dépenses d'investissement

A fin juin 2011, le montant des engagements des investissements publics a été de 105,6 milliards FCFA pour une prévision de 310,3 milliards, soit un taux d'engagement de 34%. En glissement annuel, le taux d'engagement des investissements publics est en hausse de 39,7%. Cette situation résulte de la performance enregistrée en matière des dépenses engagées sur les ressources intérieures (53,4%).

Le service de la dette publique

Composée du service de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de celui de la dette extérieure gérée par la CAA, le taux d'exécution du service de la dette publique a atteint 43,7 milliards FCFA au premier semestre 2011, soit un taux d'exécution de 40,7%. Ce niveau d'exécution du service de la dette publique est en baisse de 42,6% par rapport au niveau atteint au premier semestre 2010.

Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2011 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
DEPENSES COURANTES	520,5	244,4	290,0	55,7	18,7
Dépenses de personnel	279,9	126,9	144,6	51,7	13,9
<i>Réparties</i>	216,2	88,7	107,8	49,9	21,5
<i>Non réparties</i>	63,7	38,2	36,7	57,6	-3,9
Dépenses de fonctionnement	100,8	51,9	59,9	59,4	15,4
<i>Achats de Biens et Services</i>	82,9	42,8	50,0	60,3	16,8
<i>Acquisitions et grosses réparations</i>	17,8	9,0	9,8	55,1	8,9
Dépenses de transfert	139,8	65,61	85,5	61,2	30,3
<i>Subvention</i>	45,0	22,0	31,5	70,0	43,2

<i>d'exploitation</i>					
<i>Transferts Courants</i>	94,8	43,6	54,0	57,0	23,9
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	310,3	75,6	105,6	34,0	39,7
<i>Ressources intérieures</i>	140,9	40,7	75,3	53,4	85,0
<i>Ressources extérieures</i>	169,4	34,9	30,3	17,9	-13,2
DETTE PUBLIQUE	107,5	76,1	43,7	40,7	-42,6
<i>Intérieure</i>	61,8	67,0	31,6	51,1	-52,8
<i>Extérieure</i>	45,7	9,1	12,1	26,5	33,0
BUDGETS AUTONOMES	49,6	26,0	29,2	58,9	12,3
<i>FNRB</i>	38,8	16,8	19,8	51,0	17,9
<i>Fonds Routier</i>	9,0	8,46	8,54	94,9	0,9
<i>CAA (fonctionnement)</i>	1,8	0,76	0,84	46,7	10,5
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	111,5	33,3	52,2	46,8	56,7
TOTAL Général	1099,4	455,4	520,8	47,4	14,4

Source : DGB, sept 2011.

Les dépenses des autres budgets

Il s'agit des dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier (FR).

Les engagements du FNRB se chiffrent au 30 juin 2011, à 19,8 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 38,8 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 51,0% contre 46,9% à la même période en 2010.

Les engagements effectués au titre des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) s'élèvent à 0,8 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 1,8 milliard FCFA, soit un taux d'engagement de 46,7%. En glissement annuel, les engagements des dépenses de la CAA ont connu une hausse de 10,5%.

Au 30 juin 2011, les engagements de dépenses totales du Fonds Routier sont ressortis à 8,5 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 9,0 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 94,9% contre 94% à la même période de 2010.

Le Programme d'Investissements Publics

Réalisation par source de financement

Au 30 juin 2011, les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) sur les ressources intérieures s'élèvent à 47,6 milliards FCFA sur une prévision de 140,9 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 33,8%. Comparé à la même période de 2010, on note en glissement annuel un accroissement de 92,5%.

Concernant les ressources extérieures, leur contribution au financement du PIP à fin juin 2011 est de 33,2 milliards FCFA, sur une dotation totale de 169,4 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 19,6%, contre 17,1% à la même période en 2010. En glissement annuel, le taux d'exécution financière en 2011 s'est amélioré de 2,5 points de pourcentage.

Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2011 par source de financement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
BUDGET NATIONAL	140,9	24,7	47,6	33,8	92,5
BN CPT	49,1	9,5	17,2	35,0	80,3
BN EXC	88,0	15,1	28,6	32,6	89,7
TEED/TTE	0,9	0,1	0,6	67,1	-
Portefeuille	3,0	0,0	1,2	40,9	-
Aide Budgétaire	0,0	0,0	0,0	-	-
Autofinancement	0,0	0,0	0,0	-	-
Collectivités Locales	0,0	0,0	0,0	-	-
SOURCES INTERIEURES	140,9	24,7	47,6	33,8	92,5
Prêts	77,9	25,5	15,6	20,0	-38,9
Dons	91,6	6,9	17,6	19,2	154,3
SOURCES EXTERIEURES	169,4	32,4	33,2	19,6	2,3
TOTAL GENERAL	310,3	57,2	80,8	26,0	41,3

Source : MPDEPP-CAG/DGSP, sept 2011

Réalisation par secteur d'activité

La consommation des crédits dans le secteur productif s'élève à 46,5 milliards FCFA à fin juin 2011, soit 26,2% des prévisions annuelles. En glissement annuel, le secteur productif a connu une hausse de 78,1%. Cette hausse résulte des bonnes performances enregistrées par l'ensemble des sous secteurs par rapport à l'année précédente.

Quant aux secteurs sociaux, les dépenses effectuées au titre du premier semestre se chiffrent à 20,5 milliards FCFA sur une prévision de 91,4 milliards, ce qui représente un taux

de réalisation de 22,4%. Contrairement au secteur productif, le secteur social a, par rapport à la même période de 2010, connu une contre performance traduite par une régression de consommation de l'ensemble de ses sous secteurs. Cependant, les dépenses effectuées dans le sous secteur « santé » ont plus que doublé en passant de 2,38 milliards FCFA au premier semestre 2010 à 4,82 milliard FCFA en fin juin 2011.

Au niveau du secteur Administration (Gouvernance), sur une prévision de 41,2 milliards FCFA, il a été dépensé, au premier semestre, un montant de 13,8 milliards FCFA, soit 33,6% de taux de réalisation. Comparées à la même période de l'année précédente où elles étaient à 4,9 milliards FCFA, ces dépenses ont connu une augmentation de 8,9 milliards FCFA.

Tableau 7 : Bilan du PIP au 31 juin 2011 par secteur d'activité (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2011	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30-juin-10	30-juin-11		
Secteur rural	38,7	3,4	5,8	15,1	74,1
Industrie, commerce et services, artisanat et tourisme	17,3	1,0	7,6	44,3	648,1
Eau et électricité	40,5	7,8	12,2	30,1	56,3
Infrastructures	81,2	13,9	20,8	25,6	49,4
Total secteurs productifs	177,7	26,1	46,5	26,2	78,1
Santé	30,8	2,4	4,8	15,7	102,2
Education	16,3	8,1	5,2	32,0	-36,0
Habitat	24,0	10,1	6,5	27,1	-35,4
Environnement	16,7	3,8	2,6	15,7	-30,9
Autres secteurs sociaux	3,6	1,7	1,3	36,6	-22,6
Total secteurs sociaux	91,4	26,1	20,5	22,4	-21,5
Administration (souveraineté)	41,2	4,9	13,8	33,6	179,6
TOTAL GENERAL	310,3	57,2	80,8	26,0	41,3

Source: MPDEPP-CAG/DGSP, sept 2011

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2012

1. Environnement économique mondial

Le FMI table sur une reprise de la croissance économique au second semestre 2011 et en 2012. Le taux de croissance projeté pour 2012 est de 4%. Cependant, l'expansion mondiale reste déséquilibrée. Dans plusieurs pays développés, la croissance reste faible, compte tenu de la gravité de la récession. En outre, le léger ralentissement observé au deuxième trimestre de 2011 n'est pas rassurant. Par contre dans la plupart des pays émergents et en développement, la croissance demeure vigoureuse.

Etats-Unis

L'économie américaine a enregistré au 2^{ème} trimestre 2011 une progression de 1% contre une prévision de 1,8%. Cette contre performance tirée principalement par la hausse des prix des matières premières et l'incertitude engendrée par l'impasse budgétaire a assombri les perspectives pour la fin de l'année 2011. Pour 2012, le FMI estime que l'activité va légèrement progresser et table sur une croissance de 1,8% contre 1,5% en 2011.

En ce qui concerne le niveau des prix, il est attendu un taux d'inflation de 1,2% en 2012 contre 3% en 2011.

Zone euro

La croissance du PIB connaîtrait un ralentissement pour ressortir à 1,1% en 2012 contre 1,6% en 2011. Entre les pays, des écarts devraient persister, même si l'on s'attend à ce que la demande privée continue de s'affermir dans les pays⁸ du noyau dur de la Zone, et compenser ainsi en grande partie l'effet du rééquilibrage des finances publiques sur la croissance.

S'agissant du niveau des prix, les tensions inflationnistes connaîtront un repli en 2012 ; le taux d'inflation ressortirait à 1,5% contre 2,5% en 2011.

Japon

En 2012, le rebond de l'économie japonaise serait soutenu essentiellement par les dépenses de reconstruction et le regain de dynamisme de l'activité industrielle. Dans cette perspective, le FMI table sur une croissance de 2,3% en 2012 contre une contraction de 0,5% en 2011.

⁸France et Allemagne.

S'agissant de l'évolution des prix, la décélération va se poursuivre en 2012, le taux d'inflation ressortirait à -0,5% contre -0,4% en 2011.

Royaume uni

Le PIB en volume progresserait de 1,5% en 2011, après 1,3% en 2010, puis accélérerait en 2012, à 1,6%. Cette progression de la croissance serait tirée par la Formation brute de Capitale Fixe et par la consommation des ménages.

S'agissant du niveau des prix, il est attendu un taux d'inflation de 4,5% en 2012 contre 3,3% en 2011 en dépit des mesures d'atténuation prises par la Banque d'Angleterre pour contenir la flambée des prix des biens et services hors énergie (maintien de taux directeur à 0,5%) au cours du premier semestre 2011.

Pays émergents d'Asie

Les perspectives de croissance demeurent bien orientées, malgré les efforts visant à contenir les risques de surchauffe dans un contexte de resserrement des politiques monétaires et budgétaires. Les risques pesant sur ces perspectives économiques demeurent globalement équilibrés, dans un contexte d'incertitude particulièrement élevée.

En Chine, la croissance devrait rester robuste à 9% en 2012 après 9,5% en 2011, et serait tirée par la demande privée. La consommation sera favorisée par la rapide expansion du crédit, les conditions propices sur le marché du travail et la poursuite des efforts déployés par les autorités pour faire augmenter le revenu disponible des ménages.

En Inde, le rythme de la croissance devrait se modérer. Pour 2012, le FMI table sur une prévision de 8% contre 8,2% en 2011. Le développement des infrastructures demeurera un des facteurs clés de la croissance, et les investissements des entreprises devraient s'accélérer dès lors que les contraintes de capacité commenceraient à limiter leur expansion et que les conditions de financement resteraient favorables.

Dans les pays de l'Amérique latine

L'Amérique latine s'est remise avec vigueur et rapidité de la crise financière mondiale. Dans la plupart des pays, les politiques anticycliques prudentes menées pendant les années qui ont précédé la crise ont permis de déployer des mesures de relance macroéconomique pour en contrer les effets de la crise financière mondiale.

Bien que les risques de décélération soient encore dominants pour l'économie mondiale, les perspectives à court terme de l'Amérique Latine sont légèrement plus équilibrées. Selon le

FMI, la croissance connaîtra un léger ralentissement et s'établirait à 4% en 2012 contre 4,5% en 2011. Elle serait portée par les exportations de matières premières et la demande intérieure.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation pourrait demeurer élevée et tournerait autour de 6% mais, en léger recul par rapport à 2011 (6,9%).

En Afrique subsaharienne

L'activité devrait continuer de s'affermir en Afrique subsaharienne. La demande intérieure demeurerait robuste, et les pays exportateurs devraient profiter des cours élevés des matières premières. La zone devrait afficher en 2012, tout comme en 2011, l'un des plus forts taux de croissance de la planète.

Selon le FMI, la croissance en Afrique subsaharienne ressortirait à 5,8% en 2012 contre 5,2% en 2011. Toutefois, une évolution différenciée en fonction des groupes de pays serait observée.

S'agissant des pays exportateurs du pétrole tels que le Nigéria et l'Angola, la croissance économique envisagée tournerait autour de 6% en lien avec le taux des dépenses d'investissement nationales dans ces pays.

Pour le reste des pays, le FMI estime qu'ils sont « largement protégés de la crise économique mondiale par leur faible intégration dans les réseaux industriels et financiers mondiaux ». En conséquence, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne retrouveront des taux de croissance importants de 6% et 6,5% en 2011 et 2012.

Du côté de l'inflation, l'évolution des prix mondiaux conjuguée à la reprise économique rapide va sans doute entraîner une tension sur les prix. Le FMI table sur un taux d'inflation de 8,3% en 2012 contre 8,4% en 2011.

Au sein de l'UEMOA

Le taux de croissance de l'Union ressortirait en 2012 à 5,3% contre 1% en 2011 en lien avec le rétablissement progressif de la situation économique en Côte d'Ivoire et la forte mobilisation de chaque Etat de l'Union en ce qui concerne les investissements en infrastructures.

Toutefois, selon le FMI, ces perspectives de croissance économique de l'UEMOA risquent d'être remises en cause par beaucoup d'incertitude notamment, l'impact que peut avoir la crise de la dette qui frappe l'Europe et les Etats-Unis sur les pays de l'Union.

Au Nigeria

La reprise économique mondiale tirant à la hausse les cours du pétrole, le Nigeria peut s'attendre à conserver une croissance forte en 2012. L'amélioration de l'accès au crédit, suite à la réforme du secteur bancaire, et celle de l'approvisionnement énergétique intérieur devraient également favoriser une amélioration de la performance du secteur non pétrolier. La croissance du PIB réel devrait rester soutenue en 2012 en ressortant à 6,6% contre 6,9% en 2011.

S'agissant de l'évolution des prix, les pressions inflationnistes devraient persister en 2012 (9%), même si le FMI s'attend à une légère baisse par rapport à 2011 (10,6%).

2. Perspectives pour les différents marchés

Les prix des matières premières connaîtraient une nouvelle hausse de 25% en 2011, mais ils devraient baisser en 2012 selon le FMI.

Ces évolutions induiraient une hausse des prix à la consommation, notamment dans les pays émergents et en développement d'environ 6,9% et 5,3% respectivement en 2012 et 2011.

Le pétrole

Le prix moyen du pétrole brut atteindrait 107 dollars en 2011 et 108 dollars en 2012 selon le FMI.

De son côté, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) a légèrement revu à la baisse sa prévision de demande de brut pour 2011 en raison notamment des inquiétudes sur la santé des économies des pays développés. Le cartel pétrolier estime que la demande de brut en 2011 devrait s'établir à 88,1 millions de barils/jour.

L'Agence Internationale de l'Energie prévoit une hausse de 2,5 millions de barils/jour de la consommation mondiale à la fin de l'année 2011. La production prévue pour 2011 ne pourrait satisfaire cette demande, selon les analystes de l'institution, qui estiment que l'offre devrait décliner de 140 000 millions de barils/jour en 2011 par rapport à son niveau en 2010, en raison de l'épuisement des deux grandes sources traditionnelles que sont le Mexique et la mer du Nord.

Le coton

La prochaine saison cotonnière sera plus confortable en production que celle qui s'achève. Les prix ont d'ailleurs déjà pris en compte cette évolution : ils baissent mais il n'y a pas de risque qu'ils s'effondrent ! Selon la Banque mondiale, les prix record du coton au cours de la campagne qui s'achève ont motivé les agriculteurs à se tourner massivement vers cette culture.

Au niveau mondial, la production cotonnière devrait augmenter de plus de 10% d'ici fin 2011, selon le Comité Consultatif International du Coton (CCIC), pour atteindre 27,4 millions de tonnes.

La demande mondiale, elle, ne devrait augmenter que de 3% pour se situer à 25 millions de tonnes. Le CCIC prévoit un surplus de 2,2 millions de tonnes de coton en 2011-2012 contre un surplus beaucoup plus faible qu'en 2010 qui n'avait pas suffi à relever le niveau des stocks mondiaux.

Le riz

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de riz de 2011 laissent présager une augmentation de 3% par rapport à la campagne de 2010, correspondant à 720 millions de tonnes. Ces perspectives plutôt dynamiques se fondent sur des prévisions de bonne pluviométrie. Le Secrétariat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) prévoit en 2012, une production mondiale de riz qui s'afficherait à 716 millions de tonnes soit une baisse de 0,6% par rapport à 2011.

La FAO et l'OCDE tablent sur une consommation mondiale de riz qui s'afficherait à 704,6 millions de tonne en 2011 contre 714,8 en 2012. La FAO estime que les stocks mondiaux de riz qui seraient reportés à la fermeture de la campagne de commercialisation devraient s'élever à 139 millions de tonnes, soit 7 millions de tonnes de plus qu'en 2010.

En 2012, la tonne de riz devrait coûter en moyenne 503,6\$ contre 538,7\$ en 2011 soit une baisse de 6,5%.

Selon les experts de la FAO, le commerce mondial du riz pour la campagne 2011/2012 devrait s'afficher à 31,8 millions de tonnes, suite à des révisions à la hausse des importations des principaux pays producteurs de riz. Ainsi, l'utilisation mondiale de riz devrait augmenter de 2% par rapport à son niveau de 2010 et s'établir à 460 millions de tonnes en 2011.

3. Perspectives économiques béninoises

Les grandes orientations de la politique économique pour 2012 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin 2025, Alafia : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Cette vision est déclinée à travers les Orientations Stratégiques de Développement. Ces dernières sont à leur tour opérationnalisées par la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) qui s'appuie sur l'Agenda vers une Economie Emergente et constitue le cadre fédérateur de l'intervention des Partenaires au développement du Bénin.

L'orientation de la politique économique du Gouvernement, tout en s'inspirant des documents de politiques nationales ci-dessus cités, tient compte d'une part, de la démarche logique adoptée par le Gouvernement depuis 2006 pour construire le Bénin émergent et d'autre part, du projet de société du Président Boni YAYI et de son discours d'investiture.

En effet, au cours de l'année 2007 considérée comme une année de transition, le Gouvernement s'est évertué à regagner la confiance des opérateurs privés, en particulier par l'apurement des arriérés intérieurs, et à renforcer le cadre macroéconomique (accélération de la croissance, assainissement des finances publiques, etc.).

Après l'année de transition, il a été question de créer les conditions propices à l'essor économique du pays. C'est à ce titre que l'année 2008 a été considérée comme l'année des réformes. Ainsi, plusieurs réformes structurelles ont été identifiées et engagées : réforme des entreprises publiques, réforme de l'Administration, etc.

Suite à l'engagement des réformes structurelles, l'étape suivante a concerné la mise en place des fondations de l'émergence. Les fondations identifiées pour l'émergence sont au nombre de quatre. Il s'agit de : i) la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale ; ii) le renforcement des infrastructures économiques de base ; iii) la réforme et la modernisation de l'Etat ; iv) l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, l'année 2009 a été consacrée à l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Par le biais de son budget général, l'Etat a entrepris la mise en place d'un dispositif fiscal favorable à un environnement des affaires de classe internationale.

L'orientation globale de la politique économique en 2010 était axée sur le renforcement des infrastructures de base qui constitue une des fondations du Bénin émergent.

Pour 2011, la politique économique vise la poursuite de la mise en place des bases de l'émergence. Il s'agit de : i) poursuivre la mise en place d'un cadre propice au développement du secteur privé ; ii) renforcer les infrastructures de base ; iii) promouvoir le développement à la base ; iv) aménager l'espace national.

En attendant l'évaluation des orientations de politiques économiques mises en œuvre depuis 2007 et en tenant compte du diagnostic de l'économie et du Projet de Société du Chef de l'Etat, la politique économique proposée pour les **cinq prochaines années (2012-2016)** vise le **développement de l'entreprise et de l'initiative privée**. Pour 2012, les points d'application de cette orientation concerneront :

- **la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ;**
- **la promotion du partenariat public-privé ;**
- **le développement local.**

Outre les actions en cours et qui devront se poursuivre, le tableau 2 présente quelques actions prioritaires (repères structurels) associées à chaque point d'application pour 2012.

Tableau 8 : Quelques repères structurels associés aux points d'application pour 2012

Points d'application	Actions
Réforme et la modernisation de l'Administration Publique	Application intégrale du Principe de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; Poursuite de la réforme de la Fonction Publique ;
Renforcement du partenariat public-privé	Mise en place d'un cadre juridique pour le Partenariat Public-Privé au Bénin ; Poursuite de la mise à niveau des industries textiles dans le cadre de l'APE Poursuite du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée
Développement local	Appui à la mise en œuvre des microprojets Poursuite de l'extension du Projet « Village du Millénaire » Mise en œuvre du Programme National d'Aménagement du Territoire

Sur la base des orientations de politique économique à mettre en œuvre en 2012 et de l'évolution prévisible de la conjoncture nationale et internationale, **le taux de croissance économique devrait se situer à 4,1% en 2012**. Cette perspective de croissance devrait se réaliser dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation de 2,8%, inférieur au seuil communautaire de 3% en relation avec l'accroissement de la production vivrière, la poursuite de l'assainissement des finances publiques et une politique monétaire prudente.

Les secteurs porteurs de la croissance en 2012

En 2012, l'accélération de la croissance économique serait tirée par deux secteurs principaux : **l'agriculture** (secteur primaire) et **les services** (secteur tertiaire).

Au niveau de l'agriculture, le renforcement des mesures déjà en cours devrait induire une accélération de la valeur ajoutée de ce secteur. Il s'agit notamment de :

i) la mise en place des intrants spécifiques pour la production vivrière

La mise en place des intrants spécifiques pour la production vivrière a été depuis 2009, l'un des facteurs importants du regain de la production vivrière. En 2010, malgré l'ampleur des inondations, le niveau de la production agricole réalisée a été au-delà des attentes en raison entre autres de la poursuite de cette mesure. Un renforcement de la mesure en 2012 aurait des effets bénéfiques certains sur la valeur ajoutée du secteur agricole qui représente plus de 20% du PIB.

ii) l'aménagement et la mise en valeur des vallées

Les vallées béninoises sont reconnues pour leur grande fertilité. La poursuite et le renforcement de l'aménagement et de la mise en valeur des vallées devraient contribuer à booster la production agricole et donc la croissance économique.

iii) l'assainissement de la filière coton et l'amélioration des conditions de stockage

Les superficies emblavées de coton au cours de la campagne 2010 – 2011 se sont établies à 181 871 ha⁹ contre 148 151 ha au cours de la campagne 2009-2010, soit une hausse de 22,8%. Cette hausse des superficies emblavées de coton fait suite à la mise en œuvre depuis le début de l'année 2010 de la réforme de la filière coton. Cependant, la production s'est inscrite en baisse de l'ordre de 14% du fait notamment des inondations, de la faible qualité des insecticides utilisés et des conditions de stockage des semences. La poursuite

⁹ Chiffres obtenus le 10 mars 2010 auprès de l'AIC.

de l'assainissement de la filière et l'amélioration des conditions de stockage devraient permettre de soutenir la relance de la filière.

iv) la mécanisation agricole

L'amélioration de l'accès des producteurs aux machines agricoles et la promotion de leur utilisation par ces derniers devrait contribuer à soutenir la croissance dans le secteur agricole.

Au niveau des services, les mesures suivantes sont porteuses de croissance pour l'économie béninoise en 2012. Il s'agit de :

i) La mise en service des deux quais concédés au groupe Bolloré

Elle induirait une hausse significative du trafic au Port de Cotonou. Selon les prévisions du Port, le trafic de marchandises passerait de 7,8 millions de tonnes de marchandises en 2011 à 14,4 millions de tonnes en 2012, soit une hausse de 85%, imputable principalement aux activités du groupe Bolloré. Cette hausse du trafic portuaire aurait des effets d'entraînement sur l'économie.

ii) l'amélioration de la compétitivité du Port de Cotonou

Le renforcement de la sécurité à l'intérieur du Port de Cotonou, la mise en œuvre du Guichet Unique et le désengorgement du Port par l'ouverture de Ports secs devraient permettre au Port de Cotonou de réaliser des gains de compétitivité par rapport aux ports concurrents (en particulier les ports de Lomé et de Tema).

Par ailleurs, la promotion du partenariat public-privé devrait permettre d'une part d'impliquer davantage le secteur privé dans le financement d'infrastructures d'envergure, porteuses de croissance et d'autre part, de relancer l'activité des industries textiles.

4. Principales réformes structurelles pour 2012

Les principales réformes structurelles viseront entre autres, l'amélioration de la gestion budgétaire, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Réformes budgétaires et comptables

Les réformes budgétaires et comptables à mettre en œuvre sont principalement :

- l'adoption par le Conseil des Ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique. Elle vise à contenir la masse salariale et à dégager de l'espace budgétaire

pour les investissements et les dépenses sociales prioritaires ;

- la présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). L'objectif de cette mesure est de contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière ;
- la soumission à la Cour Suprême du projet de Loi Organique de la Loi des Finances (LOLF) dans le but d'assurer la transparence dans la gestion de l'Etat ;
- la finalisation des études pour l'élaboration des cahiers de charge et du document projet du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) cherchant à assurer une meilleure gestion du personnel de l'Etat.

Réforme des entreprises publiques

La réforme des entreprises, engagée depuis 2006, visent entre autres, la restructuration des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité et le cadre des affaires.

En 2012, le Gouvernement mettra en place : (i) le cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie, consacrant ainsi l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés ; (ii) une autorité de régulation et un système qui garantit la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité afin de maintenir la rentabilité financière de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).

Réformes fiscales

Les principales réformes fiscales portent sur : (i) la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des impôts par la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) ; (ii) le renforcement du partenariat entre le secteur privé et l'administration en vue d'améliorer le climat de confiance ; (iii) l'amélioration des procédures d'établissement du titre foncier et de la gestion des impôts pour des délais et coût réduits et (iv) l'intégration et la fédération de tous les agents du port de Cotonou dans le Guichet unique. Le détail des mesures se présente comme suit :

- Développer un système informatique complet et intégré à la DGID dans le but de contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscales;
- Extension du système informatique de la DGDDI à tous les services dans le but d'améliorer les performances de l'administration douanière ;

- Généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanières en vue de réduire l'évasion fiscale ;
- Généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du système SYDONIA++ (de 0000000000000 à 2999999999949) pour contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscales et douanière ;
- Mise sur pied d'une brigade mixte Douanes-Impôts afin d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales ;
- Rendre opérationnel le module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres de manière à améliorer la mobilisation des recettes fiscale ;
- Soumission au Conseil des Ministres des résultats préliminaires d'une étude détaillée de tous les régimes d'exonération existants en vue de rationaliser les exonérations fiscales et douanières de manière à accroître l'efficacité et la transparence des finances publiques et d'élargir l'assiette fiscale.

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2012

1. Les grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2012

Les principales options du présent projet de budget restent conformes à l'objectif du Gouvernement de faire du Bénin une économie émergente. Ainsi, Conformément aux orientations économiques retenues, le projet de budget 2012 prévoit un déficit global (base ordonnancement) de 3,7% du PIB, un solde budgétaire de base déficitaire représentant 0,8% du PIB, amenant ainsi le Bénin à ne pas respecter le principal critère budgétaire du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel adhèrent les Etats membres de l'UEMOA.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre par des mesures, sociales et fiscales suivantes :

Les mesures économiques

Elles sont relatives aux réformes structurelles, notamment celles visant la modernisation de l'administration de l'administration publique, la promotion du partenariat public-privé et le développement local.

Les mesures sociales

Les mesures sociales seront orientées vers le renforcement des mesures prises depuis 2010, notamment en matière d'accès des populations à la santé et à l'éducation.

Les mesures fiscales

Ces mesures visent entre autres, à :

- corriger les lacunes constatées dans l'application des mesures prises au cours des années antérieures ;
- rechercher l'équité en matière fiscale ;
- promouvoir le commerce et les nouvelles technologies de communication ;
- favoriser le développement durable et équilibré de l'espace national ;

Les mesures proposées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Les mesures proposées par la DGDDI sont relatives aux mesures existantes à reconduire. Il s'agit de :

- **Exonération des droits et taxes de douanes sur le matériel informatique**

Cette mesure, instaurée depuis la Loi de Finances, gestion 2000 vise à promouvoir au Bénin les nouvelles technologies de l'information et l'utilisation des ordinateurs, vecteur du développement des entreprises.

- **Exonération des droits et taxes de douanes sur les minibus, autocars et autobus.**

Cette mesure, instaurée depuis la Loi de Finances gestion 2000, vise à promouvoir au Bénin le transport en commun et à décourager la pratique des taxis motos, véritable vecteur de la pollution atmosphérique, de l'exode rural et de la baisse de la production agricole.

- **Exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements des stations-service et les camions citernes.**

Les dispositions des articles 5 et 6 de la Loi de finances gestion 2011, ont reconduit le régime d'exonération aux équipements neufs importés et destinées à la rénovation des stations-service, des stations trottoir et des cuves à pétrole et gas-oil. Ces dispositions visent l'éradication du trafic illicite des produits pétroliers.

Les mesures proposées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les mesures proposées par la DGID portent sur : (i) la réforme des impôts sur le revenu; (ii) la procédure de la mise à jour de la refonte du Code Général des Impôts (CGI) et (iii) les diverses modifications des articles du CGI.

- **Modification de l'article 20 du CGI relative à la période d'imposition en matière d'impôts sur le revenu**

L'article 20 du CGI, relatif à la période d'imposition en matière d'impôt sur le revenu traite de la date de clôture de l'exercice comptable qui peut ne pas coïncider avec l'année civile. Or, aux termes de l'article 7 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, l'exercice comptable est obligatoirement clôturé au 31

décembre. Certaines dispositions du CGI ont même été corrigées pour ramener le délai de souscription de la déclaration de résultat au 30 avril.

Par ailleurs, les entreprises nouvelles créées au cours du 2^{ème} semestre de l'année peuvent librement choisir de rattacher ou non la première année d'activité à l'année suivante. L'autorisation préalable tacite instituée à ce sujet par l'administration n'a plus d'intérêt étant donné que l'année de création est couverte par l'exonération instituée par la Loi de Finances 2009.

La modification a pour but de mettre en conformité la législation en la matière et de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 33 du CGI.

- **Modification des articles 34, 36 et 207 du CGI en guise de corrections au sujet de la date de l'acte uniforme de l'OHADA**

Les contribuables disposant de petits revenus se prêtent peu aux obligations déclaratives et sont habitués à recevoir leur avis d'imposition suite aux travaux de recensement effectués annuellement par les services d'assiette. Dans la phase actuelle de notre réforme, il serait vain d'espérer recevoir de ces contribuables des déclarations qui ne seraient d'ailleurs pas bien remplies. Aussi, un système de micro foncier permettra de rester dans les pratiques actuelles pour les contribuables dont le revenu foncier annuel ne dépasserait pas 3.000.000 de francs CFA. Ces revenus seront forfaitairement imposés à un taux de 20 %.

- **Exonération accordée aux entreprises nouvelles régulièrement créées et sur les plus-values des cessions des valeurs mobilières**

Les articles 19, 146 point 11 et 196 du CGI disposent : « sont affranchies de l'impôt : les entreprises nouvelles régulièrement créées, au titre de leur première année d'activités....».

L'application de cet article inséré au Code Général des Impôts dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Bénin, est source d'évasion fiscale en ce sens que les promoteurs des nouvelles entreprises bénéficiant de ces dispositions procèdent à leur fermeture ou leur mise en veille dès la fin du premier exercice pour en créer de nouvelles afin d'éluider l'impôt, occasionnant ainsi des pertes de recettes fiscales. Des entreprises régulièrement installées depuis des lustres créent également de nouvelles structures et font migrer vers ces dernières toutes les affaires de l'ancienne entreprise. Il y a donc lieu de mettre un terme à cette voie ouverte à l'évasion en supprimant cette mesure.

Par ailleurs, dans l'ancienne rédaction des articles 4 bis et 33 nouveau du CGI avant la réforme de l'imposition des revenus, les plus-values des cessions des valeurs mobilières sont exonérées des ex-impôts BIC et BNC. Ces exonérations n'ayant pas été prises en compte dans le texte de la réforme, il convient de les rétablir à l'article 19 pour ce qui concerne les revenus BIC et à l'article 40 pour ce qui concerne les revenus BNC.

La modification a pour but de lutter contre l'évasion fiscale et de rétablir l'exonération accordée antérieurement.

- **Modification de l'article 162 du CGI pour apporter des précisions sur l'impôt sur BIC**

L'article 162 du CGI traite du caractère attractif des revenus BIC lorsqu'ils sont prépondérants aux revenus relevant de la catégorie des BNC et issus d'activités exercées concomitamment. La rédaction de cet article qui se termine par « les bases dudit impôt » n'a pas précisé auparavant l'impôt en question.

La modification intervient pour apporter des précisions sur l'impôt sur BIC.

- **Modification de l'article 167 du CGI dans le but de revoir la rédaction du point 4**

Les points 1 à 3 de l'article 167 du CGI régissent les cessions d'entreprises et les cessations d'activité autres que celles découlant du décès ou des cas résultant du transfert d'entreprises hors du Bénin et de transformation des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée en sociétés de personnes. Le point 4 prend en compte les autres types de cessation d'activités.

Cette modification intervient afin de lever toute équivoque en matière d'imposition des différents types de cessation d'activités.

- **Institution d'une section II et d'un article 168 bis au chapitre III du titre I du livre premier du CGI**

Les personnes astreintes au prélèvement de l'acompte sur impôt assis sur les bénéfices se limitent aux entreprises publiques, semi-publiques et privées et aux organismes de l'Etat. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organismes d'aide au développement ainsi que les missions diplomatiques ne sont pas ciblés alors qu'ils bénéficient de prestations diverses (études diverses et prestations de services) contre rémunérations qui échappent à toute imposition faute d'éléments de recoupements.

Cette nouvelle institution a pour but de régler le problème de l'égalité de traitement de tous devant l'impôt.

- **Modification de l'article 183 du CGI**

Il est prévu à l'article 183 du CGI, une retenue sur les loyers à la source à titre d'acompte. Aucun passage de cet article ne renseigne sur le sort de cet acompte. S'il est entendu que cet acompte est à faire valoir sur l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) définitif du contribuable, il ne serait pas superflu de préciser expressément que la retenue effectuée sur le montant des loyers est imputable sur l'IRPP dû par le contribuable.

Par ailleurs, il convient de rehausser le seuil du montant des loyers susceptibles de faire l'objet de retenue. En effet, le seuil de loyer de 50.000 francs CFA institué en 1991 pour faciliter le recouvrement de l'ex-TIL est devenu une banalité et les risques de non-reversement sont élevés en raison de la non-maîtrise des redevables collecteurs.

La modification intervient pour préciser que la retenue à la source effectuée sur le montant des loyers est imputable sur l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques dû par le contribuable et pour revoir à la hausse le seuil du montant, objet de la retenue.

- **Modification de l'article 230 du CGI**

L'article 230 a prévu un système de retenue à la source de la TVA sur les opérations de livraison de fournitures ou de prestations à l'Etat et à ses démembrements. Dans la pratique, les sociétés et offices d'Etat procèdent aussi à cette retenue et il convient donc d'élargir le champ de cette retenue à la source.

La mesure intervient pour légiférer l'élargissement du champs d'application de la retenue à la source de la TVA aux sociétés et offices d'Etat.

- **Modification des articles 410 et 411 du CGI**

Il est prévu aux articles 410 et 411 du CGI une commission de conciliation qui n'a jamais fonctionné.

Dans le cadre de l'amélioration des rapports entre l'Administration et les usagers, les dispositions relatives au bon fonctionnement de cette commission doivent être modifiées pour que sa saisine soit étendue aux usagers et sa composition revue.

- **Modification de l'article 996 du CGI**

Il résulte des dispositions de l'article 996 nouveau, alinéa 5 du CGI, que les élus municipaux ou communaux ont l'obligation de fixer annuellement les taux de la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties. Ces dispositions n'ont jamais été respectées par négligence.

Afin de renforcer l'action des services déconcentrés des Impôts dans leurs territoires de compétence et de prévenir toute autre forme de contestations ultérieures de la part des contribuables, il est proposé d'insérer un 7^{ème} alinéa à l'article 996 pour mettre les impositions au titre de la contribution des patentes à l'abri de contentieux y relatif.

- **Suppressions des articles 1014, 1015 et 1017 du CGI**

Les articles 1014 et 1015 prévoient que les rôles primitifs de la contribution des patentes soient soumis à une commission des contributions directes. Ces deux articles instituent une procédure dans l'établissement des rôles de la contribution des patentes qui à ce jour n'est pas appliquée car la commission ci-dessus visée n'a jamais été fonctionnelle. Le maintien d'une telle procédure ne fera qu'allonger le délai d'établissement des impositions.

En conséquence, les dispositions des articles 1014, 1015 et 1017 sont à supprimer pour éviter que des contribuables s'en prévalent pour introduire des réclamations pour vice de procédure dans l'établissement des impositions. Cependant, la voie contentieuse est ouverte à tout contribuable qui s'estime lésé et qui trouve exagérées, les impositions mises à sa charge.

- **Modification de l'article 1038 du CGI**

Les paragraphes 3 et 4 de l'article 1038 disposent : « Les droits de patente et licence déterminés en application des articles 997 à 1037 et des annexes ci-après forment des droits de base.

Pour calculer le montant réel de la contribution, il est appliqué à ces droits de base des coefficients qui sont fixés chaque année, par commune, par les conseils municipaux ou communaux, dans des limites prévues par les Lois de Finances».

Les coefficients appliqués aujourd'hui datent de plus d'un demi-siècle et les recherches pour retrouver la base légale et les références n'ont pas abouti. Des contentieux naissent déjà pour contester les taux appliqués avec pour fondement les taux inscrits aux règles particulières au tableau A.

Il paraît donc indiqué de fixer dans la Loi de Finances pour la gestion 2012, les coefficients applicables aux droits figurant au Code Général des Impôts pour mettre les impositions au titre de la contribution des patentes à l'abri de contentieux y relatif.

- **Modification de l'article 1084 quinter 6 du CGI**

Il résulte des dispositions de l'article 1084 quinter 6 du CGI que le tarif de la taxe de développement local est fixé dans des limites devant permettre aux conseils municipaux de retenir un taux par produit. Or, il se trouve que dans sa rédaction actuelle la possibilité de fixation de taux par les conseils municipaux n'est pas expressément prévue par le texte dudit article.

La modification intervient pour permettre aux conseils municipaux de retenir un taux dans la fourchette mise à leur disposition par produit dans le cadre de la Taxe de Développement local.

- **Institution de disposition sur le coût administratif de l'impôt au niveau des communes autres que les celles à statut particulier**

A l'instar des communes à statut particulier où un prélèvement de 10% est effectué pour couvrir les frais de gestion (encore appelés coût administratif) de l'impôt au niveau local, il est nécessaire d'étendre cette mesure aux autres communes afin de donner aux services déconcentrés des moyens pour l'accomplissement de leur mission de mobilisation des recettes fiscales locales.

Le coût administratif est prélevé sur les produits des impôts et taxes suivants :

- ✓ Contribution des Propriétés bâties ;
- ✓ Contribution des Propriétés non bâties ;
- ✓ Contribution des patentes ;
- ✓ Contribution des licences ;
- ✓ Taxe foncière unique ;
- ✓ Taxe professionnelle unique ;
- ✓ Taxe de Développement Local.

La nouvelle disposition a pour but d'une part, de consacrer l'extension de la mesure à toutes les communes et d'autre part, de regrouper tous les prélèvements de coût administratif en

dispositions communes aux impôts et taxes perçus au profit des communes et organismes divers au titre IV de la deuxième partie du livre premier du Code Général des Impôts.

- **Institution d'un article 1106 bis au chapitre unique du titre premier du livre troisième du CGI et modification de l'article 1104 nouveau.**

Tous les impôts du système fiscal du Bénin sont à paiement spontané suivant diverses échéances. Toute défaillance dans le versement des acomptes doit normalement faire l'objet d'une action en recouvrement forcé. A ce jour, cette action se fonde sur le non-respect des échéances sans un titre exécutoire. Or, les articles 1140 et 1150 font état d'action en recouvrement sur la base d'une notification des sommes exigibles au service du recouvrement par le service d'assiette. Les actions ne pouvant valablement être engagées que sur la base d'un titre exécutoire, il est important que ce titre qui sera dénommé « avis de mise en recouvrement » soit institué pour donner aux receveurs les moyens de leurs actions qui doivent être conformes aux procédures en vigueur et à l'acte uniforme de l'OHADA.

L'avis de mise en recouvrement est l'acte au moyen duquel l'Administration authentifie la créance fiscale non acquittée dans les délais légaux.

La nouvelle disposition a pour but de créer un article pour instituer l'avis de mise en recouvrement et de modifier l'article 1104 pour conférer le caractère de titre exécutoire à l'avis de mise en recouvrement.

- **Modification des articles 1105 et 1140 du CGI**

L'article 1140 dispose en son premier alinéa que le privilège du Trésor s'exerce pendant une période de quatre années à compter de la date de mise en recouvrement du rôle. Conformément à l'article 1105, la date de mise en recouvrement marque le début de la période de deux ans sur laquelle porte le privilège du Trésor. Il apparaît à la lecture de ces deux articles que le privilège du Trésor est de deux ou quatre ans selon qu'il s'agit de l'article 1105 ou de l'article 1140.

L'acte uniforme de l'OHADA portant organisation des suretés en son article 107 classe les créances fiscales au cinquième rang des créances privilégiées et l'article 108 stipule que cette inscription conserve le privilège pendant une période de trois ans. Le Bénin étant signataire du Traité de l'OHADA, l'acte ci-dessus visé fait partie du droit positif béninois et il est indiqué de s'y conformer en corrigeant les articles 1105 et 1140 du Code Général des Impôts.

C'est rendre conforme la période d'exercice du privilège du Trésor à celle prévue dans le Traité de l'OHADA qu'intervient la présente modification.

- **Modification de l'article 1120 du CGI**

Les dispositions de l'article 1120 du CGI prévoient le paiement de l'IRPP ou de l'Impôt sur les sociétés en quatre acomptes aux échéances fixées aux dix premiers jours du dernier mois des trimestres de l'année de réalisation des revenus. Le paiement du solde au dépôt de la déclaration n'est pas expressément spécifié. Il y sera remédié à travers la modification de cet article.

Par ailleurs, les obligations des contribuables relevant du régime Réel Simplifié en matière de paiement d'acomptes prévues à l'ex-article 20 septièmes doivent être insérées à l'article 1120.

- **Institution d'une prescription relative à l'action en recouvrement afin de privilégier la créance fiscale**

L'article 1140 a de tout temps été utilisé pour évoquer la question de la prescription de l'action en recouvrement. Cet article a, en fait, trait au privilège du Trésor qui garantit à la créance fiscale d'être préférée à toute autre créance excepté les cas prévus à l'article 107 de l'acte uniforme de l'OHADA portant sur les sûretés pendant une période donnée. Passé ce délai, la créance fiscale n'est plus privilégiée mais devient une créance ordinaire et met le Trésor public en concurrence avec les autres créanciers chirographaires. Certaines matières du Code Général des Impôts comme le droit d'enregistrement, les revenus des capitaux mobiliers etc. comportent des dispositions relatives à la prescription, mais en raison de leur rédaction particulière, elles ne peuvent être appliquées à tous les impôts. C'est ce qui justifie l'institution de dispositions relatives à la prescription.

La nouvelle disposition a pour but de lutter contre la perte de recettes fiscales.

- **Fixation des taux des coefficients de centimes additionnels et de droit proportionnel en matière de contribution des patentes.**

Les collectivités disposent de l'autonomie financière caractérisée par le pouvoir qui leur est dévolu par la loi de voter les taux des impôts et taxes qui constituent une partie de leurs ressources financières dans la limite du plafond fixé par la Loi de Finances. Ainsi, plusieurs articles du Code Général des Impôts ont consacré ce principe en laissant aux conseils

municipaux le soin de voter les taux et divers coefficients des impôts et taxes alimentant les budgets communaux.

Mais, depuis plusieurs années, ce pouvoir dévolu aux conseils communaux n'est plus exercé, rendant du coup, la tâche difficile aux services fiscaux.

Pour mettre les impositions antérieures à l'abri des contestations, les taux et coefficients appliqués à ce jour doivent être validés. Deux articles de la Loi de Finances, pour la gestion 2012 y seront consacrés.

Les mesures nouvelles proposées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Ces mesures portent sur une nouvelle répartition du bénéfice net des entreprises publiques et une nouvelle procédure de paiement de la contribution des sociétés d'Etat au budget général de l'Etat.

Conformément à l'article 2 de la loi n°97-001 du 21 janvier 1997 portant Loi de Finances pour la gestion 1997, le bénéfice net des entreprises publiques était réparti comme ci-après :

- ✓ 5% pour la formation d'un fonds de réserve légale ;
- ✓ 10% pour la formation d'un fonds de réserve extraordinaire ;
- ✓ 40% du reliquat, après déduction des réserves légale et extraordinaire, à reverser au Trésor public au titre de la contribution au budget de l'Etat ;
- ✓ le reste laissé à la disposition du conseil d'administration pour affectation.

D'une part, en application de l'article 10 du Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, ratifié par le Bénin le 8 mars 1995, les actes uniformes de l'OHADA sont « directement applicables et obligatoires dans les Etats Parties ». Or, les articles 346 et 546 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ont modifié la dotation au fonds de réserve légale en la portant désormais à un dixième au moins du bénéfice net. Il apparaît donc nécessaire que le droit positif béninois se conforme à cette législation communautaire.

D'autre part, en dépit de la part du bénéfice distribuable laissée à la disposition du conseil d'administration, la situation des entreprises publiques n'a cessé de dégénérer d'année en année et l'Etat est chaque fois sollicité pour apporter d'importants appuis financiers. Désormais, l'Etat en tant qu'actionnaire unique, pourra récupérer l'entièreté du bénéfice

distribuable; ce qui permettra un meilleur suivi de son utilisation et une meilleure mobilisation des ressources publiques internes.

Les présentes dispositions ont pour but de respecter les actes uniformes de l'OHADA.

2. Les grandes masses du Budget 2012

Compte tenu des difficultés de mobilisation des recettes enregistrées en 2010 et au premier semestre de 2011, les prévisions de recettes (Hors cst) pour 2012 ont été établies à 710, 0 milliards FCFA, soit une légère hausse de 1,7% par rapport aux prévisions de 2011.

Ces prévisions de recettes s'établissent par Administration Financière comme suit :

- les Douanes : 334 milliards FCFA contre 327,8 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 1,9% ;
- les Impôts : 297,4 milliards FCFA contre 290,0 milliards FCFA en 2011, soit une hausse de 2,6% ;
- le Trésor : 48,7 milliards FCFA contre 52,1 milliards FCFA en 2011, soit une baisse de 6,5%.

Tableau 9: Prévisions des recettes (en milliards FCFA)

	Réalisations 2010	Prévisions 2011	Prévisions 2012	Variations 2011/2010(%)	Variations 2012/2011(%)
Budget National	576,1	669,9	680,1	16,3	1,5
DGDDI	278,4	327,8	334,0	17,7	1,9
DGID	247,5	290,0	297,4	17,2	2,6
DGICP	50,2	52,1	48,7	3,8	-6,5
Autres recettes	25,0	28,2	29,9	12,8	6,0
FNRB	16,4	20,8	22,2	27,1	6,5
CAA	4,2	4,0	4,0	-4,8	0,0
FR	4,4	3,3	3,7	-23,9	9,9
BUDGET GENERAL (HORS CST)	601,1	698,1	710,0	16,1	1,7

Source: DGAE -DGB / MEF, octobre 2011

S'agissant des autres recettes, les prévisions de recettes s'établissent à 29,9 milliards FCFA en hausse de 6% par rapport à 2011. Cette hausse serait imputable à l'augmentation attendue des recettes du Fonds National des Retraites du Bénin et du Fonds Routier.

Pour l'exercice 2012, les prévisions de dépenses budgétaires s'établissent à 965,2 milliards FCFA contre 987,9 milliards FCFA, en baisse de 2,3% par rapport à l'exercice 2011. Cette baisse des dépenses totales serait imputable dans une large mesure aux dépenses en capital et dans une moindre aux dépenses relatives à la dette publique. En effet, les dépenses en capital connaîtront une baisse de 12,5% par rapport à l'exercice 2011 en lien avec une contraction aussi bien des dépenses financées sur ressources internes que sur ressources externes.

S'agissant de la dette publique, elle connaîtrait une baisse de 8,5% par rapport à 2011.

Tableau 10: *Prévisions des dépenses budgétaires pour 2012 (en milliards FCFA)*

	Réalisations 2010	Prévisions 2011	Prévisions 2012	Variations 2011/2010(%)	Variations 2012/2011(%)
DEPENSES COURANTES	440,8	520,5	543,8	18,1	4,5
Dépenses de personnel	238,7	279,9	287,7	17,3	2,8
Dépenses de fonctionnement	90,3	100,8	112,4	11,6	11,6
Dépenses de transfert	111,8	139,8	143,6	25,0	2,7
DETTE PUBLIQUE	177,1	107,5	98,3	-39,3	-8,5
DEPENSES EN CAPITAL	177,2	310,3	271,4	75,1	-12,5
Ressources intérieures	101,2	140,9	124,6	39,2	-11,5
Ressources extérieures	76,0	169,4	146,8	122,9	-13,4
AUTRES BUDGETS	44,4	49,6	51,7	11,6	4,2
FNRB	34,3	38,8	40,8	13,2	5,2
CAA	1,4	1,8	1,9	33,1	5,6
Fonds Routier	8,8	9,0	9,0	2,3	0,0
BUDGET GENERAL HORS CST	839,5	987,9	965,2	17,7	-2,3

Source: DGAE -DGB / MEF, octobre 2011

Pour ce qui est des dépenses des Autres Budgets, elles sont en hausse de 4,2% dans les prévisions 2012 par rapport à 2011.

3. L'équilibre général de la Loi de Finances 2012

Les ressources de la Loi de Finances pour la gestion 2012, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2012 (en millions FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDES	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	729 345	737 479	1 020 438	995 249	-291 093	-257 770
I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT	698 094	709 979	987 902	965 182	-289 808	-255 203
1 - Budget des institutions et ministères	669 900	680 100	918 902	894 082	-249 002	-213 982
a - Recettes des régies	669 900	680 100			669 900	680 100
b - BIAC	0	0			0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			608 584	622 679	-608 584	-622 679
d - Dépenses en capital			310 318	271 403	-310 318	-271 403
2 - Budget annexe	20 847	22 200	38 800	40 800	-17 953	-18 600
- Fonds national de retraites du Bénin	20 847	22 200	38 800	40 800	-17 953	-18 600
3 - Autres budgets	7 347	7 679	10 800	10 900	-3 453	-3 221
a - Caisse autonome d'amortissement	4000	4 000	1800	1 900	2 200	2 100
b - Fonds routier	3347	3 679	9000	9 000	-5 653	-5 321
4- Variation nette des arriérés			19400	19 400	-19 400	-19 400
II - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	31 251	27 500	32 536	30 067	-1 285	-2 567
- Compte SYDONIA			1285	2 567	-1 285	-2 567
- Compte Opération Maintien Paix à l'Extérieur	12 000	12 000	12000	12 000	0	0
- Compte éducation (appui ciblé)	19 251	15 500	19251	15 500	0	0
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	95 346	20 864	78 937	21 300	16 409	-436
I - COMPTES DE PRÊT	16 046	1 614	22 937	2 300	-6 891	-686
II - COMPTES D'AVANCE	79 300	19 250	56 000	19 000	23 300	250
SOUS-TOTAL	824 691	758 343	1 099 375	1 016 549	-274 684	-258 206
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES						
C - FINANCEMENT DU DEFICIT	274 684	258 206				
D - RESSOURCES INTERIEURES EXCEPTIONNELLES	49 606	65 114				
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	49 606	65 114				
Concours financier exceptionnel Bque Centrale	0	0				
CESSION D'ACTIFS	0	0				
E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)	225 078	193 092				
I- DONS PROJETS	92506	93 466				
II- PRETS PROJETS	76912	53 306				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	24660	25 520				
IV AIDES BUDGETAIRES	31000	20 800				
TOTAL GENERAL	1 099 375	1 016 549	1 099 375	1 016 549	0	0

Source : DGB/MEF octobre 2011

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de Finances dégage un déficit de 258,2 milliards FCFA dont le financement sera couvert de la manière suivante :

- Ressources exceptionnelles de trésorerie.....65,114 milliards FCFA ;
- Dons projets.....93,466 milliards FCFA ;
- Prêts projets53,306 milliards FCFA ;
- Allègement de la dette..... 25,520 milliards FCFA ;
- Aides budgétaires.....20,8 milliards FCFA.

CONCLUSION

L'économie mondiale se trouve dans une nouvelle phase périlleuse. L'économie internationale a été secouée cette année par une série de chocs. Le Japon a été frappé par le tremblement de terre et le tsunami qui ont dévasté l'Est du pays, et l'agitation a enflé dans certains pays producteurs de pétrole. La zone euro a été prise dans une grave tourmente financière et les marchés mondiaux ont souffert d'un bradage massif d'actifs à risques. Dans ces conditions, le taux de croissance de l'économie mondiale enregistrerait en 2011 une baisse de 1,1 point de pourcentage en s'établissant à 4,0% contre 5,1% en 2010.

Au plan intérieur, l'année 2011 devrait marquer la reprise de l'économie nationale, après deux années consécutives de morosité économique. Le taux de croissance est ressorti à 2,6% en 2010 contre 2,7% en 2009. Pour 2011, il est attendu une amélioration du taux de croissance économique qui s'établirait à 3,8%, en liaison notamment avec les bonnes perspectives de la production agricole après les graves inondations de 2010.

La politique économique en 2012 s'inscrira dans le cadre défini par la Vision Bénin 2025 Alafia, les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la 3^{ème} génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP). A partir de 2012, la politique économique du Gouvernement s'inscrira dans un cadre quinquennale. Pour la période 2012-2016, elle sera axée sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée. Les points d'application retenus pour 2012 sont : **(i) la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ; (ii) la promotion du partenariat public-privé ; (iii) le développement local.**

Dans ce cadre, il est attendu un taux de croissance économique de 4,1% dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation de 2,8%, inférieur au seuil communautaire de 3%. Ces perspectives de croissance s'inscrivent dans un cadre marqué par une stagnation de l'économie mondiale. En effet, le taux de croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 4,0% en 2012 comme en 2011.

Dans ce contexte, les ressources intérieures attendues pour 2012 se chiffrent à 758,3 milliards FCFA contre 824,7 milliards FCFA prévus au budget 2011, soit une baisse 8,0%. Les dépenses inscrites au budget 2012 se chiffrent à 1016,5 milliards FCFA contre 1099,4 milliards FCFA en 2011, soit une baisse de 7,5%. Il se dégage un déficit de 258,2 milliards FCFA que le Gouvernement compte financer aussi bien avec des ressources extérieures que des ressources intérieures exceptionnelles (emprunts obligataires par exemple).

La mise en œuvre effective des orientations de politique économique pour 2012 permettra de mettre l'économie béninoise sur un sentier de croissance accéléré et durable, indispensable à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.